

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-185

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 16
Conseillers suppléants : 01
Pouvoirs : 12
Nombre de conseillers présents : 43

**SÉANCE DU
MERCREDI 17 DECEMBRE 2025**

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 1.1

ADMINISTRATION GENERALE – Désignation d'une secrétaire de séance

Sur proposition du Président,

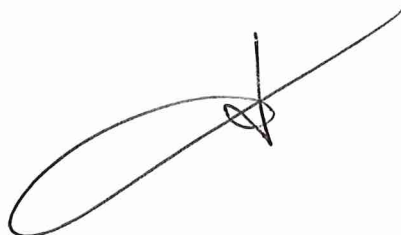
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE Monsieur Jean-Pierre ISSENHUTH en qualité de secrétaire de séance.

Pour Extrait conforme

Fait à BENFELD, le 19/12/2025

Le Secrétaire de Séance,
Jean-Pierre ISSENHUTH



Le Président,
Stéphane SCHAAL

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20251217-25-185-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME	Pouvoir à Brigitte BIMBOES	●		
Françoise BETZ		●		
Brigitte BIMBOES		●		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Benoît DINTRICH	●		
Philippe BRAUN		●		
M.-Thérèse BREGAND		●		
Jean-Jacques BREITEL	Pouvoir à Fernand WILLMANN	●		
Christophe BREYSACH		●		
Estelle BRONN		●		
Céline CONTAL		●		
Maïke DELOULE- HAMM				
Benoît DINTRICH		●		
Caroline ECKENFELDER		●		
René EGGERMANN		●		
Stanis EKMAN	Pouvoir à Denis SCHULTZ	●		
Audrey FRINDEL		●		
Guillaume FORGIARINI	Pouvoir à Caroline ECKENFELDER	●		
Christian FOUGOU		●		
Nathalie GARBACIAK		●		
Grégory GILGENMANN	Pouvoir à Christophe BREYSACH	●		
Patrick GIRARD		●		
Stéphanie GUIMIER		●		
Monique HEILBRONN		●		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20251217-25-185-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY-GONIER	Pouvoir à Vincent JAEGLI	•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI		•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER	Pouvoir à Audrey FRINDEL	•		
Éric KLETHI	Pouvoir à Monique HEILBRONN	•		
Jean-Jacques KNOPF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER		•		
Françoise KOPFF-HUBER	Pouvoir à Martine HEYM	•		
Anne-Marie LUTZ		•		
Isabelle MISME		•		
Brigitte NEITER	Suppléant : Arnaud HUSSELSTEIN	•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME				
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ		•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK	Pouvoir à Claude HERTRICH	•		
Christian STRIEBEL	Pouvoir à Stéphane SCHAAL	•		

Anny SUR-RIEGEL		•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH		•		
Fernand WILLMANN		•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		55	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-186

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 16
Conseillers suppléants : 01
Pouvoirs : 12
Nombre de conseillers présents : 43

**SÉANCE DU
MERCREDI 17 DECEMBRE 2025**

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 1.2

ADMINISTRATION GENERALE – Approbation du procès-verbal de la séance du 26 novembre 2025

Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 26 novembre doit être approuvé par l'assemblée délibérante.

Aucune remarque n'est formulée.

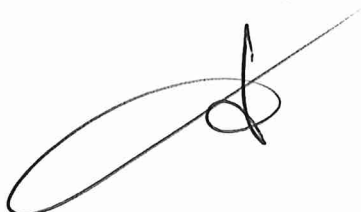
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 26 novembre 2025.

Pour Extrait conforme

Fait à BENFELD, le 19/12/2025

Le Secrétaire de Séance,
Jean-Pierre ISSENHUTH



Le Président,
Stéphane SCHAAL

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20251217-25-186-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME	Pouvoir à Brigitte BIMBOES	●		
Françoise BETZ		●		
Brigitte BIMBOES		●		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Benoît DINTRICH	●		
Philippe BRAUN		●		
M.-Thérèse BREGAND		●		
Jean-Jacques BREITEL	Pouvoir à Fernand WILLMANN	●		
Christophe BREYSACH		●		
Estelle BRONN		●		
Céline CONTAL		●		
Maïke DELOULE-HAMM				
Benoît DINTRICH		●		
Caroline ECKENFELDER		●		
René EGGERMANN		●		
Stanis EKMAN	Pouvoir à Denis SCHULTZ	●		
Audrey FRINDEL		●		
Guillaume FORGIARINI	Pouvoir à Caroline ECKENFELDER	●		
Christian FOUGOU		●		
Nathalie GARBACIAK		●		
Grégory GILGENMANN	Pouvoir à Christophe BREYSACH	●		
Patrick GIRARD		●		
Stéphanie GUIMIER		●		
Monique HEILBRONN		●		

Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY-GONIER	Pouvoir à Vincent JAEGLI	•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI		•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER	Pouvoir à Audrey FRINDEL	•		
Éric KLETHI	Pouvoir à Monique HEILBRONN	•		
Jean-Jacques KNOPF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER		•		
Françoise KOPFF-HUBER	Pouvoir à Martine HEYM	•		
Anne-Marie LUTZ		•		
Isabelle MISME		•		
Brigitte NEITER	Suppléant : Arnaud HUSSELSTEIN	•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME				
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ		•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK	Pouvoir à Claude HERTRICH	•		
Christian STRIEBEL	Pouvoir à Stéphane SCHAAL	•		

Anny SUR-RIEGEL		•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH		•		
Fernand WILLMANN		•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		55	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-187

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 16
Conseillers suppléants : 01
Pouvoirs : 12
Nombre de conseillers présents : 43

**SÉANCE DU
MERCREDI 17 DECEMBRE 2025**

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 2

ADMINISTRATION GENERALE – Attribution de l'accord cadre de nettoyage des locaux intercommunaux

Le Président expose que dans le cadre des prestations de nettoyage des locaux intercommunaux, la Communauté de Communes avait lancé un précédent marché 21AOS023 arrivant à échéance au 3 janvier 2026.

Au regard du montant estimatif de ce nouvel accord-cadre, un appel d'offre ouvert a été lancé conformément aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique. Les candidats avaient jusqu'au 24 novembre 2025 pour déposer une offre.

Le présent maché 25AOS prévoyait un allotissement comme suit :

- **LOT 1** – Prestations de nettoyage des équipements sportifs ;
- **LOT 2** – Prestation de nettoyage des équipements culturels ;

Retour de la consultation :

Pour les lots consultés, deux offres ont été remises par les entreprises NET SERVICE et ARCADE.

Après analyse des offres par la Commission d'Appel d'Offres, réunie en date du 3 décembre 2025, la commission a décidé d'attribuer le marché à NET SERVICE pour les montants estimatifs annuels de 251 054, 96 € HT (LOT 1) et 243 577,89 €HT (LOT 2)

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 3 décembre 2025,

OUI l'exposé de M. Le Président,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

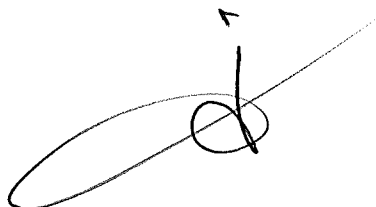
EMET un avis favorable à l'attribution du marché à l'entreprise **NET SERVICE** pour **LOT 1** – Prestations de nettoyage des équipements sportifs et le **LOT 2** – Prestation de nettoyage des équipements culturels,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer le marché 25AOS24 pour un montant estimatif annuel de 251 054,96 € HT pour le LOT 1 et 243 577,89 € HT pour le LOT 2, et tout document y afférent.

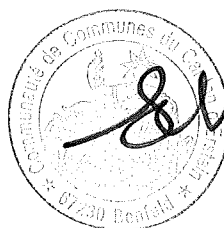
Pour Extrait conforme

Fait à BENFELD, le 19/12/2025

**Le Secrétaire de Séance,
Jean-Pierre ISSENHUTH**



**Le Président,
Stéphane SCHAAL**



Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME	Pouvoir à Brigitte BIMBOES	•		
Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES		•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Benoît DINTRICH	•		
Philippe BRAUN		•		
M.-Thérèse BREGAND		•		
Jean-Jacques BREITEL	Pouvoir à Fernand WILLMANN	•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN		•		
Céline CONTAL		•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20251219-25-187-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Maïke DELOULE-HAMM				
Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		
Stanis EKMAN	Pouvoir à Denis SCHULTZ	•		
Audrey FRINDEL		•		
Guillaume FORGIARINI	Pouvoir à Caroline ECKENFELDER	•		
Christian FOUGOU		•		
Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN	Pouvoir à Christophe BREYSACH	•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		
Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY-GONIER	Pouvoir à Vincent JAEGLI	•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI		•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER	Pouvoir à Audrey FRINDEL	•		
Éric KLETHI	Pouvoir à Monique HEILBRONN	•		
Jean-Jacques KNOPF		•		

Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER		•		
Françoise KOPFF-HUBER	Pouvoir à Martine HEYM	•		
Anne-Marie LUTZ		•		
Isabelle MISME		•		
Brigitte NEITER	Suppléant : Arnaud HUSSELSTEIN	•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME				
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ		•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK	Pouvoir à Claude HERTRICH	•		
Christian STRIEBEL	Pouvoir à Stéphane SCHAAL	•		
Anny SUR-RIEGEL		•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH		•		
Fernand WILLMANN		•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		55	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-188

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 16
Conseillers suppléants : 01
Pouvoirs : 12
Nombre de conseillers présents : 43

**SÉANCE DU
MERCREDI 17 DECEMBRE 2025**

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 3

FINANCES – Adoption d'une décision modificatif n°01 au Budget Annexe « Cinéma »

M. STENGER expose que la réglementation budgétaire en vigueur permet au Conseil Communautaire de modifier les prévisions inscrites au Budget primitif par décisions modificatives. Celles-ci peuvent être prises ponctuellement en fonction de nécessités spécifiques ou globalement en vue de l'ajustement général du budget.

Or, il s'avère nécessaire de procéder à des ajustements budgétaires sur le budget annexe cinéma. La modification proposée provient essentiellement d'éléments non connus et non prévisibles lors de la préparation budgétaire 2025.

Les crédits inscrits au chapitre 012 frais de personnel sont insuffisants après la prise en compte du mois de décembre. En effet, un montant de 80 000 € a été budgété à l'article 6211, alors que le montant réellement estimé est de 85 890.80 €. La facturation par le budget principal s'effectuera à l'article 708421 pour un montant estimatif de 85 890.80 €.

Afin de garantir la bonne prise en charge par le budget annexe cinéma de la masse salariale, il est nécessaire d'augmenter de 6 000 € les crédits affectés à l'article 6211, en dépense de fonctionnement. Parallèlement, il convient d'ajouter de 6 000 € le montant inscrit à l'article 75822 en recette de fonctionnement. La recette inscrite à l'article 75822 correspond à la subvention d'équilibre versée par le budget principal. De ce fait, la hausse des frais de personnel au budget annexe cinéma est supportée par le budget principal.

En outre, par parallélisme, la subvention d'équilibre inscrite au budget principal à l'article 65736211 pour un montant de 119 190 € doit faire l'objet d'une hausse de 6000 €. Les crédits inscrits au chapitre 65 du budget principal sont suffisant prendre en charge la hausse de la subvention d'équilibre versée au budget annexe cinéma.

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20251217-25-187-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2025-054 du 15 avril 2025 approuvant le budget primitif 2025 de la Communauté de Communes,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2025-051 du 15 avril 2025 adoptant la liste des contributions et subventions 2025,

OUI l'exposé de M. STENGER,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte l'augmentation de 6 000 € au budget principal pour la subvention d'équilibre versée au budget annexe cinéma inscrite pour un montant de 119 190 € au BP 2025,

ADOpte les modifications budgétaires en dépenses et recettes sur l'exercice 2025 du budget annexe cinéma, tel que retracées dans la décision modificative du budget annexe cinéma, figurant dans le tableau présenté ci-dessous :

DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET ANNEXE CINEMA 2025

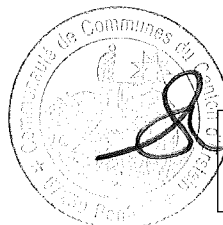
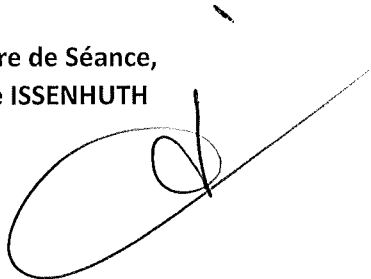
	IMPUTATION BUDGETAIRE			
	Dépenses		Recettes	
	Article	Montant	Article	Montant
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Personnel affecté par la collectivité de rattachement	6211	6 000		
Total Chapitre 012- Charges de personnel		6 000		
Total mouvements en dépenses de fonctionnement		6 000		
Prise en charge du déficit du BA à caractère admin.par le BP			75822	6 000
Total Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante				6 000
Total mouvements en recettes de fonctionnement				6 000
TOTAL EQUILIBRE EN SECTION DE FONCTIONNEMENT				0

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour Extrait conforme

Fait à BENFELD, le 19/12/2025

Le Secrétaire de Séance,
Jean-Pierre ISSENHUTH



Le Président,
Stéphane SCHAAL

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20251217-25-187-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME	Pouvoir à Brigitte BIMBOES	●		
Françoise BETZ		●		
Brigitte BIMBOES		●		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Benoît DINTRICH	●		
Philippe BRAUN		●		
M.-Thérèse BREGAND		●		
Jean-Jacques BREITEL	Pouvoir à Fernand WILLMANN	●		
Christophe BREYSACH		●		
Estelle BRONN		●		
Céline CONTAL		●		
Maïke DELOULE-HAMM				
Benoît DINTRICH		●		
Caroline ECKENFELDER		●		
René EGGERMANN		●		
Stanis EKMAN	Pouvoir à Denis SCHULTZ	●		
Audrey FRINDEL		●		
Guillaume FORGIARINI	Pouvoir à Caroline ECKENFELDER	●		
Christian FOUGOU		●		
Nathalie GARBACIAK		●		
Grégory GILGENMANN	Pouvoir à Christophe BREYSACH	●		
Patrick GIRARD		●		
Stéphanie GUIMIER		●		
Monique HEILBRONN		●		

Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY-GONIER	Pouvoir à Vincent JAEGLI	•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI		•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER	Pouvoir à Audrey FRINDEL	•		
Éric KLETHI	Pouvoir à Monique HEILBRONN	•		
Jean-Jacques KNOPF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER		•		
Françoise KOPFF-HUBER	Pouvoir à Martine HEYM	•		
Anne-Marie LUTZ		•		
Isabelle MISME		•		
Brigitte NEITER	Suppléant : Arnaud HUSSELSTEIN	•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME				
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ		•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK	Pouvoir à Claude HERTRICH	•		
Christian STRIEBEL	Pouvoir à Stéphane SCHAAL	•		

Anny SUR-RIEGEL		•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH		•		
Fernand WILLMANN		•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS	55		0	0
	Vote pour		Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-189

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 16
Conseillers suppléants : 01
Pouvoirs : 12
Nombre de conseillers présents : 43

**SÉANCE DU
MERCREDI 17 DECEMBRE 2025**

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 4

RESSOURCES HUMAINES – Création/transformation et suppression de postes

M. DINTRICH expose que l'organe délibérant est compétent pour créer, transformer et supprimer des postes en fonction des besoins du service.

Une création de poste est proposée afin de corrélérer le grade avec le poste d'un agent.

Au vu des besoins existants et dans la poursuite du principe de déprécarisation des agents, il est proposé de transformer les postes d'accroissement d'activités en postes permanents.

Il est également proposé de supprimer des postes laissés vacants par des départs ou des avancements de grade.

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8, L413-1 et suivants,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant que les besoins de service nécessitent la transformation, la création de postes et suppression de postes,

OUÏ l'exposé de M. DINTRICH,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la transformation du poste suivant :

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20251217-25-189-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Grade du poste actuel	Catégorie	Nouveau grade	Catégorie nouveau poste	Nombre d'emploi	DHS	Date d'effet	Motif	Collectivité
Adjoint technique	C	Adjoint d'animation	C	1	31h57	1 ^{er} janvier 2026	Adéquation du grade avec le poste	3CE

APPROUVE la création des postes suivants :

Service	Lieu d'affectation	Poste	Grade	DHS	Poste Budgétaire	Motif	Date d'effet	Budget
Direction Petite Enfance, Enfance et Jeunesse	Multi-Accueil Benfeld	Animatrice petite enfance	Agent social	35h00	00131	Déprécarisation/Création	01/01/2026	3CE
Direction Petite Enfance, Enfance et Jeunesse	Multi-Accueil Benfeld	Animatrice petite enfance	Agent social	35h00	00082	Déprécarisation/Création	01/01/2026	3CE
Direction Petite Enfance, Enfance et Jeunesse	Multi-Accueil Boofzheim	Animatrice petite enfance	Agent social	35h00	00135	Déprécarisation/Création	01/01/2026	3CE

APPROUVE la suppression des postes budgétaires suivants :

Filière	Grade de référence	Numéro du poste budgétaire	Date d'effet
Technique	Adjoint technique	PB_00040	01/01/2026
Technique	Adjoint technique	PB_00043	01/01/2026
Technique	Adjoint technique	PB_00044	01/01/2026
Technique	Adjoint technique	PB_00045	01/01/2026

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20251217-25-189-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

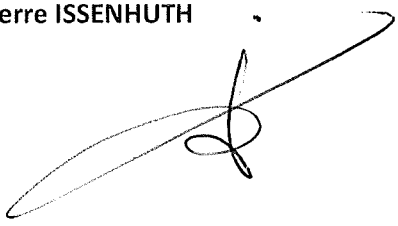
Animation	Adjoint territorial d'animation	PB_00064	01/01/2026
Animation	Adjoint territorial d'animation	PB_00065	01/01/2026
Animation	Adjoint territorial d'animation	PB_00066	01/01/2026
Animation	Adjoint territorial d'animation	PB_00067	01/01/2026
Animation	Adjoint territorial d'animation	PB_00068	01/01/2026
Animation	Adjoint territorial d'animation	PB_00069	01/01/2026
Animation	Adjoint territorial d'animation	PB_00070	01/01/2026
Animation	Adjoint territorial d'animation	PB_00071	01/01/2026
Animation	Adjoint territorial d'animation	PB_00072	01/01/2026
Animation	Adjoint territorial d'animation	PB_00073	01/01/2026
Animation	Adjoint territorial d'animation	PB_00541	01/01/2026
Animation	Adjoint territorial d'animation	PB_00542	01/01/2026
Administrative	Adjoint administratif	PB_00087	01/01/2026
Administrative	Adjoint administratif	PB_00110	01/01/2026
Administrative	Rédacteur	PB_00127	01/01/2026
Administrative	Rédacteur	PB_00128	01/01/2026
Culturelle	Assistant d'enseignement artistique	PB_00116	01/01/2026
Culturelle	Assistant d'enseignement artistique	PB_00117	01/01/2026

MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présentation délibération.

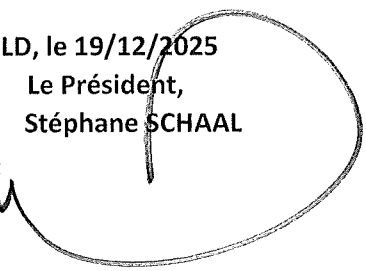
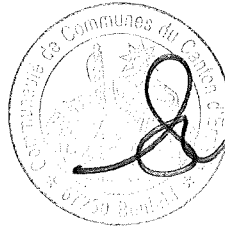
Pour Extrait conforme

Le Secrétaire de Séance,
Jean-Pierre ISSENHUTH



Fait à BENFELD, le 19/12/2025

Le Président,
Stéphane SCHAAL



Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME	Pouvoir à Brigitte BIMBOES	•		
Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES		•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Benoît DINTRICH	•		
Philippe BRAUN		•		
M.-Thérèse BREGAND		•		
Jean-Jacques BREITEL	Pouvoir à Fernand WILLMANN	•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN		•		
Céline CONTAL		•		
Maïke DELOULE-HAMM				
Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		
Stanis EKMAN	Pouvoir à Denis SCHULTZ	•		
Audrey FRINDEL		•		
Guillaume FORGIARINI	Pouvoir à Caroline ECKENFELDER	•		
Christian FOUGOU		•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20251217-25-189-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN	Pouvoir à Christophe BREYSACH	•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		
Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY- GONIER	Pouvoir à Vincent JAEGLI	•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI		•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER	Pouvoir à Audrey FRINDEL	•		
Éric KLETHI	Pouvoir à Monique HEILBRONN	•		
Jean-Jacques KNOPF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER		•		
Françoise KOPFF- HUBER	Pouvoir à Martine HEYM	•		
Anne-Marie LUTZ		•		
Isabelle MISME		•		
Brigitte NEITER	Suppléant : Arnaud HUSSELSTEIN	•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME				
Stéphane SCHAAL		•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20251217-25-189-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ		•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK	Pouvoir à Claude HERTRICH	•		
Christian STRIEBEL	Pouvoir à Stéphane SCHAAL	•		
Anny SUR-RIEGEL		•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH		•		
Fernand WILLMANN		•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		55	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-190

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 16
Conseillers suppléants : 01
Pouvoirs : 12
Nombre de conseillers présents : 43

**SÉANCE DU
MERCREDI 17 DECEMBRE 2025**

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 5

RESSOURCES HUMAINES – Création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services

Le Président expose que les emplois fonctionnels, également appelés emplois de direction, sont des emplois permanents créés par l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale ou de l'établissement conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique.

Les emplois fonctionnels susceptibles d'être créés sont limitativement énumérés par l'article L.412-5 du Code général de la fonction publique. Ils ne peuvent concerner que les emplois de Directeur Général des Services, Directeur Général Adjoint des Services et Directeur ou Directeur Général des Services Techniques.

Les emplois fonctionnels ne constituent pas un ou des cadres d'emplois soumis à un statut particulier comme les autres emplois de la fonction publique territoriale. Ils sont seulement soumis à des règles spécifiques.

S'agissant du Directeur Général des Services, ce dernier relève du décret n° 87-1101 du 30 décembre 1987 modifié portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés.

Conformément au décret précité, le Directeur Général des Services est chargé sous l'autorité du Président, de diriger l'ensemble des services de la collectivité ou l'établissement et d'en coordonner l'organisation.

L'emploi fonctionnel permet de garantir aux responsables locaux que ces postes, essentiels pour le bon fonctionnement de la collectivité et charnières entre les élus locaux et les services administratifs, sont occupés par des personnels en qui ils ont toute confiance, raison pour laquelle il peut être mis fin à leurs fonctions pour des motifs tirés de l'intérêt du service. Il s'agit également, par la création d'emplois fonctionnels, de reconnaître la responsabilité et le poids que peut induire de tels postes au sein d'une collectivité.

L'emploi fonctionnel est en principe occupé par un fonctionnaire placé en position de détachement sur ce poste. Pour les collectivités ou établissements de 40 000 habitants et plus, l'autorité territoriale dispose de la faculté de recourir à un contractuel de droit public.

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20251217-25-190-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Sauf demande de fin de détachement émise par l'intéressé(e), il est mis fin au détachement sur l'emploi fonctionnel dans le respect des règles mentionnées à l'article L.544-1 du Code général de la fonction publique.

L'agent détaché sur l'emploi de directeur général des services perçoit la rémunération prévue par le statut de la fonction publique territoriale et la grille indiciaire de l'emploi fonctionnel créé sauf exceptions prévues par l'article 4 du décret n°87-1101 du 30 décembre 1987.

Il bénéficie de la prime de responsabilité des emplois de direction prévue par le décret 88-631 du 6 mai 1988 et d'une NBI de 60 points sauf s'il est recruté sous contrat pour un emploi d'une Communauté de Communes de 40 000 à 150 000 habitants. Il bénéficie du RIFSEEP.

Il peut également bénéficier des dispositions du régime indemnitaire de la collectivité et d'éventuels avantages en nature liés à sa fonction (logement, voiture, frais de représentation).

Compte tenu de la taille démographique de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein, il convient de créer un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services qui aura pour mission de diriger, sous l'autorité du Président, l'ensemble des services et d'en coordonner l'organisation. Il participera activement à la déclinaison des objectifs stratégiques de l'intercommunalité en objectifs opérationnels et impulsera des actions de modernisation du service public.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de créer un emploi fonctionnel de Directeur général des services.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment L.1111-1, L.1111-2 + 5211-9,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.343-1 à L.343-5, L.412-5 à L.412-7 et L.544-1 à L.544-9,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

Vu le décret n°86-68 du 13 janvier 1986 modifié, relatif aux positions de détachement, hors cadres, de disponibilité, de congé parental des fonctionnaires territoriaux et à l'intégration,

Vu le décret n°87-1101 du 30 décembre 1987 modifié portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,

Vu le décret n°87-1102 du 30 décembre 1987 modifié relatif à l'échelonnement indiciaire de certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,

Vu le décret n°88-546 du 6 mai 1988 modifié fixant la liste des établissements publics mentionnés à l'article 53 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2012-601 du 30 avril 2012 modifié relatif aux modalités de nominations équilibrées dans l'encadrement supérieur de la fonction publique, notamment son article 4,

Vu le décret n°2016-1967 du 28 décembre 2016 modifié relatif à l'obligation de transmission d'une déclaration d'intérêts prévue à l'article 25 ter de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n°2020-69 du 30 janvier 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique,

Vu le courrier de Monsieur le Préfet du Bas-Rhin en date du 8 octobre dernier sollicitant la création du poste,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 24 novembre 2025,

Considérant que la fonctionnalité de l’emploi de direction permet au Président de confier la responsabilité de la direction de l’ensemble des services à un cadre chargé d’en coordonner l’organisation,

OUI l’exposé de M. Le Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l’unanimité, décide,

DE CRÉER un emploi fonctionnel de Directeur général des services à temps complet à raison de 35h00 de la strate démographique de 40 000 à 80 000 habitants.

D’AUTORISER le recrutement pour pourvoir cet emploi dans le respect de la réglementation susvisées.

DE POURVOIR cet emploi par un fonctionnaire de catégorie A de la filière administrative au grade d’attaché hors classe par voie de détachement, recrutement ou par voie de recrutement direct par un agent contractuel.

D’ADOPTER la modification du tableau des emplois ainsi proposée et dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l’agent nommé sur cet emploi et aux charges sociales s’y rapportant seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

D’ATTRIBUER à l’agent détaché ou recruté sur l’emploi de directeur général des services la rémunération prévue par la grille indiciaire de l’emploi fonctionnel créé.

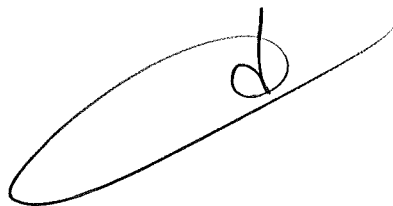
D’ATTRIBUER à l’agent détaché ou recruté sur l’emploi de directeur général des services le régime indemnitaire de la collectivité.

DE CHARGER le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

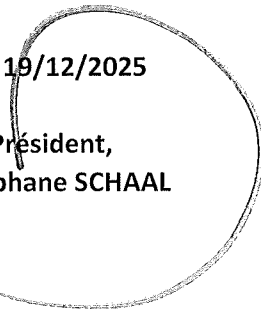
Pour Extrait conforme

Fait à BENFELD, le 19/12/2025

Le Secrétaire de Séance,
Jean-Pierre ISSENHUTH



Le Président,
Stéphane SCHAAL



Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME	Pouvoir à Brigitte BIMBOES	•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20251217-25-190-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES		•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Benoît DINTRICH	•		
Philippe BRAUN		•		
M.-Thérèse BREGAND		•		
Jean-Jacques BREITEL	Pouvoir à Fernand WILLMANN	•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN		•		
Céline CONTAL		•		
Maïke DELOULE-HAMM				
Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		
Stanis EKMAN	Pouvoir à Denis SCHULTZ	•		
Audrey FRINDEL		•		
Guillaume FORGIARINI	Pouvoir à Caroline ECKENFELDER	•		
Christian FOUGOU		•		
Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN	Pouvoir à Christophe BREYSACH	•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		
Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY-GONIER	Pouvoir à Vincent JAEGLI	•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20251217-25-190-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI		•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER	Pouvoir à Audrey FRINDEL	•		
Éric KLETHI	Pouvoir à Monique HEILBRONN	•		
Jean-Jacques KNOPF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER		•		
Françoise KOPFF-HUBER	Pouvoir à Martine HEYM	•		
Anne-Marie LUTZ		•		
Isabelle MISME		•		
Brigitte NEITER	Suppléant : Arnaud HUSSELSTEIN	•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME				
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ		•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK	Pouvoir à Claude HERTRICH	•		
Christian STRIEBEL	Pouvoir à Stéphane SCHAAL	•		
Anny SUR-RIEGEL		•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH		•		

Fernand WILLMANN		•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		55	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-191

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 16
Conseillers suppléants : 01
Pouvoirs : 12
Nombre de conseillers présents : 43

**SÉANCE DU
MERCREDI 17 DECEMBRE 2025**

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 6

RESSOURCES HUMAINES – Création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des Services

Le Président expose que les emplois fonctionnels, également appelés emplois de direction, sont des emplois permanents créés par l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale ou de l'établissement conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique.

Les emplois fonctionnels susceptibles d'être créés sont limitativement énumérés par l'article L.412-5 du Code général de la fonction publique. Ils ne peuvent concerner que les emplois de Directeur Général des Services, Directeur Général Adjoint des Services et Directeur ou Directeur Général des Services Techniques.

Les emplois fonctionnels ne constituent pas un ou des cadres d'emplois soumis à un statut particulier comme les autres emplois de la fonction publique territoriale. Ils sont seulement soumis à des règles spécifiques.

S'agissant du Directeur Général Adjoint des Services, ce dernier relève du décret n° 87-1101 du 30 décembre 1987 modifié portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés.

Conformément au décret précité, le Directeur Général Adjoint des Services est chargé sous l'autorité du Directeur Général des Services, de diriger une partie des services de la collectivité ou l'établissement et d'en coordonner l'organisation.

L'emploi fonctionnel permet de garantir aux responsables locaux que ces postes, essentiels pour le bon fonctionnement de la collectivité et charnières entre les élus locaux et les services administratifs, sont occupés par des personnels en qui ils ont toute confiance, raison pour laquelle il peut être mis fin à leurs fonctions pour des motifs tirés de l'intérêt du service. Il s'agit également, par la création d'emplois fonctionnels, de reconnaître la responsabilité et le poids que peut induire de tels postes au sein d'une collectivité.

L'emploi fonctionnel est en principe occupé par un fonctionnaire placé en position de détachement sur ce poste. Pour les collectivités ou établissements de 40 000 habitants et plus, l'autorité territoriale dispose de la faculté de recourir à un contractuel de droit public.

Sauf demande de fin de détachement émise par l'intéressé(e), il est mis fin au détachement sur l'emploi fonctionnel dans le respect des règles mentionnées aux articles L.544-1 et suivants du Code général de la fonction publique.

L'agent détaché sur l'emploi de directeur général adjoint des services perçoit la rémunération prévue par le statut de la fonction publique territoriale et la grille indiciaire de l'emploi fonctionnel créé sauf exceptions prévues par l'article 4 du décret n°87-1101 du 30 décembre 1987.

Il bénéficie d'une NBI de 35 points sauf s'il est recruté sous contrat.

Il peut également bénéficier des dispositions du régime indemnitaire de la collectivité.

Compte tenu de la taille démographique de la Communauté de Communes, il convient de créer un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des Services qui aura pour mission de diriger, sous l'autorité du Directeur Général des Services les services une partie des services et d'en coordonner l'organisation. Il participera activement à la déclinaison des objectifs stratégiques de l'intercommunalité en objectifs opérationnels et impulsera des actions de modernisation du service public.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de créer un emploi fonctionnel de Directeur général Adjoint des services.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment L.1111-1, L.1111-2 + 5211-9,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.343-1 à L.343-5, L.412-5 à L.412-7 et L.544-1 à L.544-9,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

Vu le décret n°86-68 du 13 janvier 1986 modifié, relatif aux positions de détachement, hors cadres, de disponibilité, de congé parental des fonctionnaires territoriaux et à l'intégration,

Vu le décret n°87-1101 du 30 décembre 1987 modifié portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,

Vu le décret n°87-1102 du 30 décembre 1987 modifié relatif à l'échelonnement indiciaire de certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,

Vu le décret n°88-546 du 6 mai 1988 modifié fixant la liste des établissements publics mentionnés à l'article 53 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2012-601 du 30 avril 2012 modifié relatif aux modalités de nominations équilibrées dans l'encadrement supérieur de la fonction publique, notamment son article 4,

Vu le décret n°2016-1967 du 28 décembre 2016 modifié relatif à l'obligation de transmission d'une déclaration d'intérêts prévue à l'article 25 ter de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n°2020-69 du 30 janvier 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique,

Vu le courrier de Monsieur le Préfet du Bas-Rhin en date du 8 octobre dernier sollicitant la création du poste,
Vu l'avis du Comité Social Territorial du 24 novembre 2025,

Considérant que la fonctionnalité de l'emploi de direction adjointe permet au Président de confier la responsabilité de la direction adjointe sous l'autorité du Directeur Général des Services,

OUI l'exposé de M. le Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

DE CRÉER un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des Services à temps complet à raison de 35h00 de la strate démographique de 40 000 à 80 000 habitants,

D'AUTORISER le recrutement pour pourvoir cet emploi dans le respect de la réglementation susvisés,

DE POURVOIR cet emploi par un fonctionnaire de catégorie A de la filière administrative au grade d'attaché principal à hors classe par voie de détachement, de recrutement ou par voie de recrutement direct d'un agent contractuel,

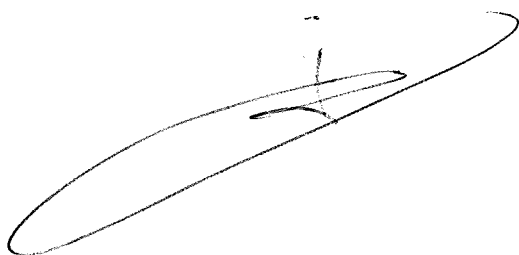
D'ADOPTER la modification du tableau des emplois ainsi proposée et dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé sur cet emploi et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet,

D'ATTRIBUER à l'agent détaché ou recruté sur l'emploi de Directeur Général Adjoint des Services la rémunération prévue par la grille indiciaire de l'emploi fonctionnel créé,

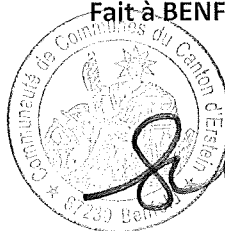
D'ATTRIBUER à l'agent détaché sur l'emploi de Directeur Général Adjoint des Services le régime indemnitaire de la collectivité.

Pour Extrait conforme

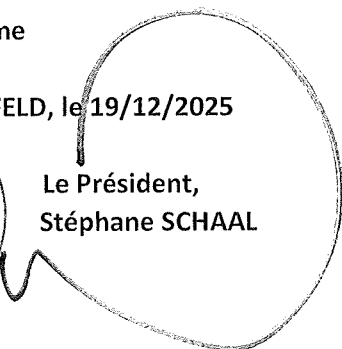
Le Secrétaire de Séance,
Jean-Pierre ISSENHUTH



Fait à BENFELD, le 19/12/2025



Le Président,
Stéphane SCHAAL



Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME	Pouvoir à Brigitte BIMBOES	•		
Françoise BETZ		•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20251217-25-191-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Brigitte BIMBOES		•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Benoît DINTRICH	•		
Philippe BRAUN		•		
M.-Thérèse BREGAND		•		
Jean-Jacques BREITEL	Pouvoir à Fernand WILLMANN	•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN		•		
Céline CONTAL		•		
Maïke DELOULE- HAMM				
Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		
Stanis EKMAN	Pouvoir à Denis SCHULTZ	•		
Audrey FRINDEL		•		
Guillaume FORGIARINI	Pouvoir à Caroline ECKENFELDER	•		
Christian FOUGOU		•		
Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN	Pouvoir à Christophe BREYSACH	•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		
Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY- GONIER	Pouvoir à Vincent JAEGLI	•		
Marthe HURTER		•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20251217-25-191-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI		•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER	Pouvoir à Audrey FRINDEL	•		
Éric KLETHI	Pouvoir à Monique HEILBRONN	•		
Jean-Jacques KNOPF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER		•		
Françoise KOPFF-HUBER	Pouvoir à Martine HEYM	•		
Anne-Marie LUTZ		•		
Isabelle MISME		•		
Brigitte NEITER	Suppléant : Arnaud HUSSELSTEIN	•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME				
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ		•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK	Pouvoir à Claude HERTRICH	•		
Christian STRIEBEL	Pouvoir à Stéphane SCHAAL	•		
Anny SUR-RIEGEL		•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH		•		
Fernand WILLMANN		•		

Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		55	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-192

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 16
Conseillers suppléants : 01
Pouvoirs : 12
Nombre de conseillers présents : 43

**SÉANCE DU
MERCREDI 17 DECEMBRE 2025**

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 7

RESSOURCES HUMAINES – Adoption de la prime de responsabilité des emplois administratifs de direction

Le Président expose que les textes instaurent une indemnité de responsabilité susceptible d'être versée aux agents occupant des emplois fonctionnels de direction que sont notamment le Directeur Général d'une commune de plus de 2 000 habitants, d'une communauté d'agglomération ou d'une communauté de communes de plus de 10 000 habitants.

Le montant de cette prime mensuelle est fixé à 15% maximum du traitement brut de l'agent, les indemnités de résidence, primes ou supplément familial de traitement n'étant pas compris.

Cette prime est cumulable avec le RIFSEEP. Son versement est maintenu en cas d'indisponibilité due à un congé annuel, congé pris dans le cadre d'un compte épargne-temps, un congé de maladie ordinaire, de maternité ou pour invalidité temporaire imputable au service.

Lorsque le bénéficiaire cesse d'exercer la fonction correspondant à l'emploi, en dehors des situations énoncées ci-dessus, cette prime peut être versée à l'agent qui assure le remplacement du bénéficiaire, sous réserve que ce remplaçant occupe le poste de Directeur Général des Services.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, d'instaurer par délibération, la prime de responsabilité des emplois administratifs de direction.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 87-1101 du 30 décembre 1987 relatif aux emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20251217-25-192-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Vu le décret 88-631 du 6 mai 1988 relatif à l’attribution d’une prime de responsabilité à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,

Vu la délibération en date du 17 décembre 2025 relative à la création de l’emploi fonctionnel de Directeur Général des Services,

Vu l’avis du Comité Social Territorial en date du 24 novembre 2025,

OUI l’exposé de M. Le Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l’unanimité, décide

D’OCTROYER la prime de responsabilité des emplois administratifs de direction à l’agent occupant l’emploi de DGS, dans les conditions décrites ci-dessus,

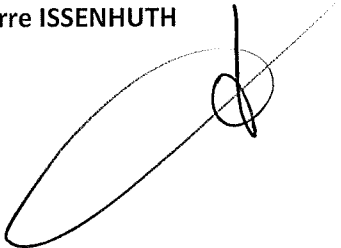
DE FIXER le taux de cette prime à 15% du traitement soumis à retenue pour pension,

D’INSCRIRE au budget les crédits correspondants,

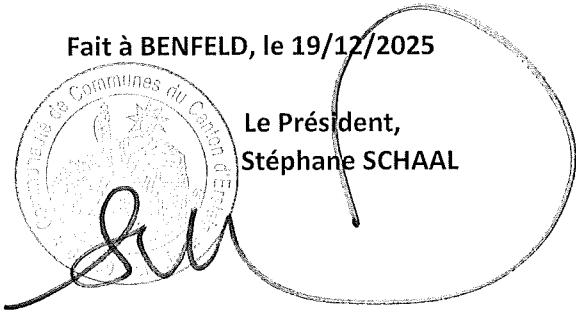
D’AUTORISER le Président à signer tout acte y afférent.

Pour Extrait conforme

Le Secrétaire de Séance,
Jean-Pierre ISSENHUTH



Fait à BENFELD, le 19/12/2025



Le Président,
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME	Pouvoir à Brigitte BIMBOES	•		
Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES		•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Benoît DINTRICH	•		
Philippe BRAUN		•		
M.-Thérèse BREGAND		•		
Jean-Jacques BREITEL	Pouvoir à Fernand WILLMANN	•		
Christophe BREYSACH		•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20251217-25-192-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Estelle BRONN		•		
Céline CONTAL		•		
Maïke DELOULE-HAMM				
Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		
Stanis EKMAN	Pouvoir à Denis SCHULTZ	•		
Audrey FRINDEL		•		
Guillaume FORGIARINI	Pouvoir à Caroline ECKENFELDER	•		
Christian FOUGOU		•		
Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN	Pouvoir à Christophe BREYSACH	•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		
Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY-GONIER	Pouvoir à Vincent JAEGLI	•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI		•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER	Pouvoir à Audrey FRINDEL	•		

Éric KLETHI	Pouvoir à Monique HEILBRONN	•		
Jean-Jacques KNOFF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER		•		
Françoise KOPFF-HUBER	Pouvoir à Martine HEYM	•		
Anne-Marie LUTZ		•		
Isabelle MISME		•		
Brigitte NEITER	Suppléant : Arnaud HUSSELSTEIN	•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME				
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ		•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK	Pouvoir à Claude HERTRICH	•		
Christian STRIEBEL	Pouvoir à Stéphane SCHAAL	•		
Anny SUR-RIEGEL		•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH		•		
Fernand WILLMANN		•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		55	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-193

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 16
Conseillers suppléants : 01
Pouvoirs : 12
Nombre de conseillers présents : 43

**SÉANCE DU
MERCREDI 17 DECEMBRE 2025**

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 8

RESSOURCES HUMAINES – Approbation de la charte de vidéoprotection de la 3CE

M. DINTRICH expose que suite à la mise en place de caméras dans différents bâtiments intercommunaux (MIS, Centre Aquatique, Déchèterie d'Erstein), il est nécessaire d'approuver une charte de la vidéosurveillance qui s'applique aux espaces placés sous vidéoprotection par la Communauté de Communes du Canton d'Erstein conformément aux autorisations préfectorales. Elle concerne l'ensemble du personnel, des élus et des visiteurs.

La vidéoprotection n'a pas pour finalité de se substituer à la surveillance humaine exercée par le personnel de l'établissement. Elle est installée à titre préventif contre les agissements contraires au règlement intérieur, les intrusions, les dégradations et les actes de malveillance envers les personnes et les biens se déroulant aux abords des lieux d'installations. Outre sa fonction dissuasive, la vidéoprotection peut permettre de visualiser les actes répréhensibles commis, établissant ainsi des preuves, preuves pouvant être exploitées et réquisitionnées par les forces de l'ordre.

Vu les articles L223-1 et suivants, L251-1 et suivants du Code de la sécurité intérieure,

Vu l'article 9 du Code civil,

Vu l'article 226-1 du Code pénal,

Vu l'article 13 du Règlement Général sur la Protection des Données,

Vu l'article 104 de la loi « Informatiques et Liberté »,

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20251217-25-193-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Vu l'avis du CST en date du 24 novembre 2025,

Vu le projet de la charte de vidéoprotection,

OUI l'exposé de M. DINTRICH,

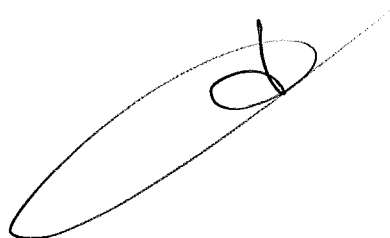
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la charte de vidéoprotection de la 3CE telle que jointe en annexe,

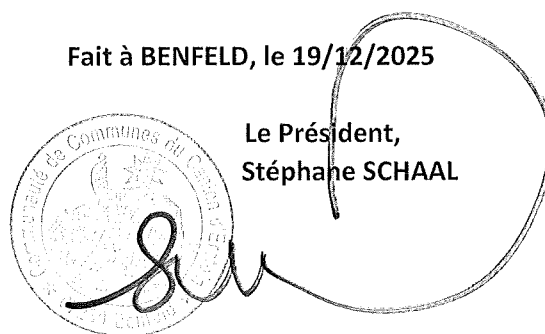
Pour Extrait conforme

Fait à BENFELD, le 19/12/2025

Le Secrétaire de Séance,
Jean-Pierre ISSENHUTH



Le Président,
Stéphane SCHAAL



Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME	Pouvoir à Brigitte BIMBOES	•		
Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES		•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Benoît DINTRICH	•		
Philippe BRAUN		•		
M.-Thérèse BREGAND		•		
Jean-Jacques BREITEL	Pouvoir à Fernand WILLMANN	•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN		•		
Céline CONTAL		•		
Maïke DELOULE- HAMM				

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20251217-25-193-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		
Stanis EKMAN	Pouvoir à Denis SCHULTZ	•		
Audrey FRINDEL		•		
Guillaume FORGIARINI	Pouvoir à Caroline ECKENFELDER	•		
Christian FUGOU		•		
Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN	Pouvoir à Christophe BREYSACH	•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		
Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY-GONIER	Pouvoir à Vincent JAEGLI	•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI		•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER	Pouvoir à Audrey FRINDEL	•		
Éric KLETHI	Pouvoir à Monique HEILBRONN	•		
Jean-Jacques KNOPF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER		•		

Françoise KOPFF-HUBER	Pouvoir à Martine HEYM	•		
Anne-Marie LUTZ		•		
Isabelle MISME		•		
Brigitte NEITER	Suppléant : Arnaud HUSSELSTEIN	•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME				
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ		•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK	Pouvoir à Claude HERTRICH	•		
Christian STRIEBEL	Pouvoir à Stéphane SCHAAL	•		
Anny SUR-RIEGEL		•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH		•		
Fernand WILLMANN		•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		55	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-194

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 16
Conseillers suppléants : 01
Pouvoirs : 12
Nombre de conseillers présents : 43

**SÉANCE DU
MERCREDI 17 DECEMBRE 2025**

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 9

RESSOURCES HUMAINES – Approbation de la charte relative à l'utilisation de l'Intelligence Artificielle de la 3CE

M. DINTRICH expose que L'intelligence artificielle (IA) est une opportunité pour moderniser les services publics, optimiser les processus internes et améliorer la qualité du service rendu aux citoyens. Toutefois, son usage doit être encadré pour garantir un développement responsable, conforme aux valeurs de la collectivité et aux réglementations en vigueur, notamment le RGPD et l'IA Act.

La présente charte vise à définir les principes d'utilisation de l'IA au sein des services de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein afin d'assurer un usage éthique, sécurisé et transparent.

Vu le Règlement Général de la Protection des Données,

Vu l'avis du CST en date du 24 novembre 2025,

Vu le projet de charte d'utilisation de l'Intelligence Artificielle,

OUÏ l'exposé de M. DINTRICH,

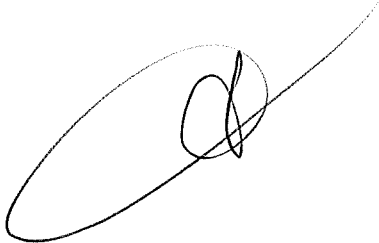
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la charte sur l'utilisation de l'Intelligence Artificielle de la 3CE telle que jointe en annexe.

Pour Extrait conforme

Fait à BENFELD, le 19/12/2025

Le Secrétaire de Séance,
Jean-Pierre ISSENHUTH



Le Président,
Stéphane SCHAAL



Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME	Pouvoir à Brigitte BIMBOES	•		
Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES		•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Benoît DINTRICH	•		
Philippe BRAUN		•		
M.-Thérèse BREGAND		•		
Jean-Jacques BREITEL	Pouvoir à Fernand WILLMANN	•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN		•		
Céline CONTAL		•		
Maïke DELOULE- HAMM				
Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		
Stanis EKMAN	Pouvoir à Denis SCHULTZ	•		
Audrey FRINDEL		•		

Guillaume FORGIARINI	Pouvoir à Caroline ECKENFELDER	•		
Christian FOUGOU		•		
Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN	Pouvoir à Christophe BREYSACH	•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		
Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY-GONIER	Pouvoir à Vincent JAEGLI	•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI		•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER	Pouvoir à Audrey FRINDEL	•		
Éric KLETHI	Pouvoir à Monique HEILBRONN	•		
Jean-Jacques KNOPF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER		•		
Françoise KOPFF-HUBER	Pouvoir à Martine HEYM	•		
Anne-Marie LUTZ		•		
Isabelle MISME		•		
Brigitte NEITER	Suppléant : Arnaud HUSSELSTEIN	•		
Pascal NOTHISEN		•		

Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME				
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ		•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK	Pouvoir à Claude HERTRICH	•		
Christian STRIEBEL	Pouvoir à Stéphane SCHAAL	•		
Anny SUR-RIEGEL		•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH		•		
Fernand WILLMANN		•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		55	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-195

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 15
Conseillers suppléants : 01
Pouvoirs : 11
Nombre de conseillers présents : 44

**SÉANCE DU
MERCREDI 17 DECEMBRE 2025**

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 10

RESSOURCES HUMAINES – Approbation du règlement des Astreintes de la 3CE

M. DINTRICH expose que la 3CE a adopté le dispositif des astreintes ainsi que les modalités d'indemnisation, fixées par le cadre réglementaire.

Afin de disposer d'un document unique relatif aux astreintes, le présent règlement est proposé.

Ce règlement s'articule autour des thématiques suivantes :

- **Cadre général** (Définition de l'astreinte, des interventions, les différents types d'astreintes)
- **Organisation et fonctionnement du dispositif d'astreinte** (Les interventions, Déclenchement et déroulement des astreintes)
- **Dispositions communes aux astreintes** (Situation de l'agent en astreinte, Modalité d'indemnisation des astreintes ou compensation d'une période d'astreinte, Pour la filière technique, Pour les autres filières, Période d'intervention, Pour la filière technique, Pour les autres filières)

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la Fonction Publique Territoriale,

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20251217-25-195-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Vu l’avis du CST en date du 24 novembre 2025,

Vu le projet de règlement d’astreintes,

OUI l’exposé de M. DINTRICH,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

APPROUVE le règlement des astreintes de la 3CE tel que joint en annexe,

AUTORISE le Président ou son représentant à prendre toute mesure pour la bonne exécution de la présente délibération

Pour Extrait conforme

Fait à BENFELD, le 19/12/2025

Le Secrétaire de Séance,
Jean-Pierre ISSENHUTH

Le Président,
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME	Pouvoir à Brigitte BIMBOES	•		
Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES		•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Benoît DINTRICH	•		
Philippe BRAUN		•		
M.-Thérèse BREGAND		•		
Jean-Jacques BREITEL	Pouvoir à Fernand WILLMANN	•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN		•		
Céline CONTAL		•		
Maïke DELOULE- HAMM				

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20251217-25-195-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		
Stanis EKMAN	Pouvoir à Denis SCHULTZ	•		
Audrey FRINDEL		•		
Guillaume FORGIARINI		•		
Christian FOUGOU		•		
Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN	Pouvoir à Christophe BREYSACH	•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		
Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY-GONIER	Pouvoir à Vincent JAEGLI	•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI		•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER	Pouvoir à Audrey FRINDEL	•		
Éric KLETHI	Pouvoir à Monique HEILBRONN	•		
Jean-Jacques KNOFF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER		•		

Françoise KOPFF-HUBER	Pouvoir à Martine HEYM	•		
Anne-Marie LUTZ		•		
Isabelle MISME		•		
Brigitte NEITER	Suppléant : Arnaud HUSSELSTEIN	•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME				
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ		•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK	Pouvoir à Claude HERTRICH	•		
Christian STRIEBEL	Pouvoir à Stéphane SCHAAL	•		
Anny SUR-RIEGEL		•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH		•		
Fernand WILLMANN		•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		55	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-196

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 15
Conseillers suppléants : 01
Pouvoirs : 11
Nombre de conseillers présents : 44

SÉANCE DU
MERCREDI 17 DECEMBRE 2025

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 11

RESSOURCES HUMAINES – Approbation du règlement de l'Habillement de la 3CE

M. DINTRICH expose qu'afin d'uniformiser les règles de dotation en vêtements professionnels à l'ensemble des directions de la 3CE, la Collectivité a élaboré un **Règlement Habillement**, établi sur la base d'un modèle normé adapté à nos spécificités.

Ce règlement s'applique aux agents des entités suivantes :

- 3CE
- Communes membres des Services Communs (Erstein, Herbsheim – Ichtratzheim – Limersheim – Osthouse – Schaeffersheim – Uttenheim)

Les différents responsables des agents concernés par ces dotations ont été contactés et les dotations par métier ont été annexés au règlement.

Ce règlement s'articule autour des éléments suivants :

- Dispositions générales : Objet / Justification de la nécessité de service / Types d'éléments d'habillement (EPI – Vêtements de travail – Tenue d'accueil ou de représentation) / Personnels concernés / Catégories de métiers visés / Définition de la dotation d'habillement,
- Obligations de l'Autorité Territoriale : (Mise à disposition gratuite EPI / Utilisation effective / Vérification / Remplacement / Information et formation.)

- Obligations des agents : Attribution / Port des EPI / Port de la tenue d'accueil ou de représentation et des vêtements de travail / Utilisation de la dotation / Soins et dommages / Suivi / Restitution / Engagement.

Vu l'avis du CST en date du 24 novembre 2025,

Vu le projet du Règlement d'Habillage,

OUI l'exposé de M. DINTRICH,

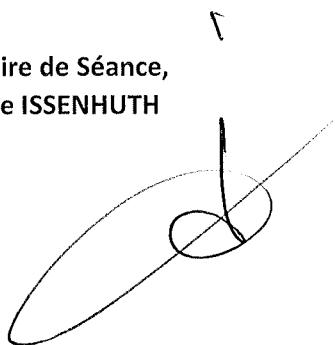
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le règlement de l'habillement joint en annexe.

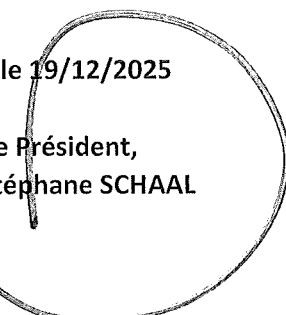
Pour Extraire conforme

Fait à BENFELD, le 19/12/2025

Le Secrétaire de Séance,
Jean-Pierre ISSENHUTH




Le Président,
Stéphane SCHAAL



Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME	Pouvoir à Brigitte BIMBOES	•		
Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES		•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Benoît DINTRICH	•		
Philippe BRAUN		•		
M.-Thérèse BREGAND		•		
Jean-Jacques BREITEL	Pouvoir à Fernand WILLMANN	•		
Christophe BREYSACH		•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20251217-25-196-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Estelle BRONN		•		
Céline CONTAL		•		
Maïke DELOULE-HAMM				
Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		
Stanis EKMAN	Pouvoir à Denis SCHULTZ	•		
Audrey FRINDEL		•		
Guillaume FORGIARINI		•		
Christian FOUGOU		•		
Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN	Pouvoir à Christophe BREYSACH	•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		
Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY-GONIER	Pouvoir à Vincent JAEGLI	•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI		•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER	Pouvoir à Audrey FRINDEL	•		

Éric KLETHI	Pouvoir à Monique HEILBRONN	•		
Jean-Jacques KNOFF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER		•		
Françoise KOPFF-HUBER	Pouvoir à Martine HEYM	•		
Anne-Marie LUTZ		•		
Isabelle MISME		•		
Brigitte NEITER	Suppléant : Arnaud HUSSELSTEIN	•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME				
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ		•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK	Pouvoir à Claude HERTRICH	•		
Christian STRIEBEL	Pouvoir à Stéphane SCHAAL	•		
Anny SUR-RIEGEL		•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH		•		
Fernand WILLMANN		•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		55	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-197

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 15
Conseillers suppléants : 01
Pouvoirs : 11
Nombre de conseillers présents : 44

**SÉANCE DU
MERCREDI 17 DECEMBRE 2025**

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 12

RESSOURCES HUMAINES – Présentation du Rapport Social Unique 2024

M. DINTRICH expose que le Rapport Social Unique (RSU) a été créé par l'article 5 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique et codifié aux articles L231-1 à L 231-4 du Code général de la fonction publique, le rapport social unique (RSU) s'est substitué au rapport sur l'état de la collectivité (REC) depuis le 1er janvier 2021. Il s'agit d'une obligation légale.

Ce rapport, désormais élaboré chaque année, dresse un état des lieux de la situation du personnel dans la collectivité au 31 décembre de l'année écoulée.

Il récapitule des données chiffrées relatives aux différentes caractéristiques du personnel telles que les effectifs, le temps de travail, la rémunération, les conditions de travail, la formation et les droits sociaux selon une liste d'indicateurs déterminée, à partir desquels peuvent être établies les lignes directrices de gestion (LDG) qui définissent la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines dans chaque collectivité territoriale.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L231-1 à L231-4,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et notamment son article 5,

Vu le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales fixant les conditions et les modalités de la mise en œuvre du RSU,

Vu l'arrêté du 10 décembre 2021 fixant pour la fonction publique territoriale la liste des indicateurs contenus dans la base de données sociales,

Vu l'avis du CST en date du 24 novembre 2025,

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20251217-25-197-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Vu le Rapport Social Unique 2024, joint en annexe,

OUI l'exposé de M. DINTRICH,

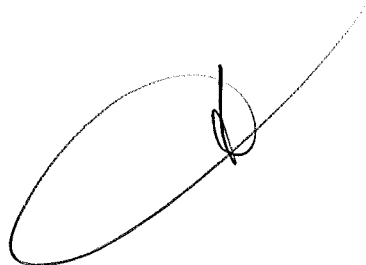
Le Conseil Communautaire,

PREND ACTE du Rapport Social Unique pour 2024 joint en annexe.

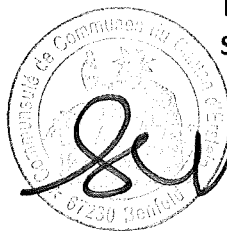
Pour Extraît conforme

Fait à BENFELD, le 19/12/2025

**Le Secrétaire de Séance,
Jean-Pierre ISSENHUTH**



**Le Président,
Stéphane SCHAAL**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-198

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 15
Conseillers suppléants : 01
Pouvoirs : 11
Nombre de conseillers présents : 44

SÉANCE DU
MERCREDI 17 DECEMBRE 2025

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 13

RESSOURCES HUMAINES – Approbation des modifications du Règlement Intérieur Santé Hygiène et Sécurité au Travail

M. DINTRICH expose que le Règlement Intérieur Santé-Hygiène et Sécurité au Travail a été approuvé par délibération N°2025-178 du Conseil Communautaire dans sa séance du 18 décembre 2024.

Il est proposé les deux modifications suivantes afin de prendre en compte l'encadrement plus fin concernant d'une part, les équipements de travail et de protection et d'autre part la notion de « pot » :

1. Modification de l'article 22 relatif aux **Équipements de travail et équipements de protection** avec l'ajout à cet article d'un volet relatif à la « **Tenue vestimentaire et couvre-chef** » et d'un volet relatif à la « **Tenue d'accueil et de représentation** » :

« Article 22 – Tenue vestimentaire, équipements de travail et équipements de protection »

Tenue vestimentaire et couvre-chef

Dans le cadre de ses missions, tout agent doit adopter une tenue vestimentaire correcte, adaptée au poste de travail, et respectueuse de l'image du service public.

De même, le port de couvre-chef à caractère personnel (casquette, chapeau, bonnet, etc.) n'est pas autorisé pendant le service à l'intérieur des espaces de travail, sauf en cas de nécessité liée aux conditions climatiques particulières, ou si des dispositions spécifiques sont prévues par l'Autorité Territoriale, dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité et de santé au travail.

- Tenue d'accueil ou de représentation

Il s'agit d'identifier les agents lorsqu'ils sont en relation directe avec le public de façon conforme à l'image que souhaite donner la collectivité.

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20251217-25-198-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

La Collectivité fournit ainsi aux agents concernés une tenue d'accueil ou de représentation, qu'ils doivent porter pendant l'exercice de leurs missions, de façon à identifier l'agent sur son lieu de travail en sa qualité de personnel de la collectivité. »

2. Modification de l'article 27 relatif à l'alcool et modification de l'annexe 5 associée afin de clarifier la notion de « pot » :

Ajout du paragraphe ci-dessous dans le paragraphe « Cas spécifiques » :

L'événement festif (« pot ») d'initiative individuelle de l'agent lors de son départ de la Collectivité est soumis à demande écrite et autorisation préalable du responsable hiérarchique et de l'Autorité territoriale

Cf. fiche demande d'organisation d'un « événement festif (pot) » jointe au règlement (annexe 5).

Vu la délibération n°2024-178 du 18 décembre 2025 adoptant le Règlement Intérieur Santé Hygiène et Sécurité au Travail,

Vu le Règlement Intérieur Santé Hygiène et Sécurité au Travail,

Vu le projet de Règlement Intérieur Santé Hygiène et Sécurité au Travail modifié en ses articles 22 et 27 et annexes associées,

Considérant d'une part, la volonté de la 3CE d'apporter des modifications tant sur les tenues vestimentaires et couvre-chef que la tenue d'accueil ou de représentation d'une part, et d'autre part sur l'usage de l'alcool et de la notion de pot,

OUI l'exposé de M. DINTRICH,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

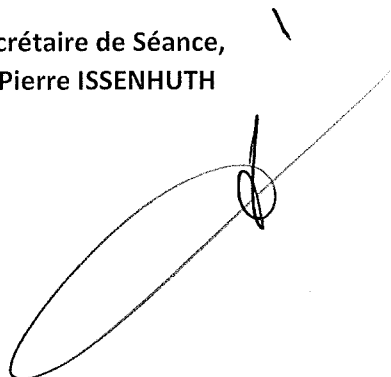
MODIFIE le Règlement Intérieur Santé Hygiène et Sécurité au Travail en ses articles 22 et 27 ainsi que les annexes associées conformément aux modifications décrites ci-dessus,

AUTORISE le Président ou son représentant à prendre toute mesure dans le cadre de la bonne application du présent Règlement.

Pour Extrait conforme

Fait à BENFELD, le 19/12/2025

Le Secrétaire de Séance,
Jean-Pierre ISSENHUTH



Le Président,
Stéphane SCHAAL

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20251217-25-198-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME	Pouvoir à Brigitte BIMBOES	●		
Françoise BETZ		●		
Brigitte BIMBOES		●		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Benoît DINTRICH	●		
Philippe BRAUN		●		
M.-Thérèse BREGAND		●		
Jean-Jacques BREITEL	Pouvoir à Fernand WILLMANN	●		
Christophe BREYSACH		●		
Estelle BRONN		●		
Céline CONTAL		●		
Maïke DELOULE-HAMM				
Benoît DINTRICH		●		
Caroline ECKENFELDER		●		
René EGGERMANN		●		
Stanis EKMAN	Pouvoir à Denis SCHULTZ	●		
Audrey FRINDEL		●		
Guillaume FORGIARINI		●		
Christian FOUGOU		●		
Nathalie GARBACIAK		●		
Grégory GILGENMANN	Pouvoir à Christophe BREYSACH	●		
Patrick GIRARD		●		
Stéphanie GUIMIER		●		
Monique HEILBRONN		●		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20251217-25-198-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY-GONIER	Pouvoir à Vincent JAEGLI	•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI		•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER	Pouvoir à Audrey FRINDEL	•		
Éric KLETHI	Pouvoir à Monique HEILBRONN	•		
Jean-Jacques KNOPF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER		•		
Françoise KOPFF-HUBER	Pouvoir à Martine HEYM	•		
Anne-Marie LUTZ		•		
Isabelle MISME		•		
Brigitte NEITER	Suppléant : Arnaud HUSSELSTEIN	•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME				
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ		•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK	Pouvoir à Claude HERTRICH	•		
Christian STRIEBEL	Pouvoir à Stéphane SCHAAL	•		

Anny SUR-RIEGEL		•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH		•		
Fernand WILLMANN		•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		55	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-199

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 15
Conseillers suppléants : 01
Pouvoirs : 11
Nombre de conseillers présents : 44

**SÉANCE DU
MERCREDI 17 DECEMBRE 2025**

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 14

RESSOURCES HUMAINES – Adoption d'une délibération cadre de prise en charge exceptionnelle des rémunérations complémentaires en cas de refus de prise en charge par l'assurance prévoyance de l'agent et pour certains frais médicaux, paramédicaux, pharmaceutiques et parapharmaceutiques

M. DINTRICH expose qu'en cas de passage à demi-traitement pour raison de santé et en l'absence de prise en charge par l'assurance sur le risque prévoyance souscrite par l'agent dans certaines conditions particulières de refus de couverture, il est proposé que la 3CE se substitue à l'assurance afin de lui verser les indemnités journalières correspondant au même montant que celui prévu par l'assurance, soit à voir dans le contrat : 95% du traitement de référence mensuel net (TBI+NBI) à compter du passage à demi-traitement, déduction faite des prestations servies par le régime de base (prestations statutaires, Sécurité sociale, CNRACL). La mise en œuvre de ce dispositif reste à l'appréciation du Président.

Dans le cadre d'un accident de service ou de trajet ou de maladie professionnelle, il est proposé qu'en raison des circonstances particulières de certains événements, la 3CE prenne en charge les frais médicaux, paramédicaux, pharmaceutiques et parapharmaceutiques en rapport avec les événements concernés. La mise en œuvre de ce dispositif reste à l'appréciation du Président.

OUI l'exposé de M. DINTRICH,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, avec une voix contre (Céline CONTAL) et deux abstentions (Anne-Marie LUTZ et Christian FOUGOU),

AUTORISE LE VERSEMENT des indemnités journalières telles que détaillées ci-dessus en substitution de l'assurance prévoyance de l'agent en cas de refus de cette dernière dans certaines circonstances exceptionnelles appréciées par le Président,

AUTORISE LE REMBOURSEMENT dans le cadre d'un accident de service, de trajet ou de maladie professionnelle les frais médicaux, paramédicaux, pharmaceutiques et parapharmaceutiques exposés par l'agent dans certaines circonstances exceptionnelles appréciées par le Président.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne application de la présente délibération.

Pour Extrait conforme

Fait à BENFELD, le 19/12/2025

Le Secrétaire de Séance,
Jean-Pierre ISSENHUTH

Le Président,
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME	Pouvoir à Brigitte BIMBOES	●		
Françoise BETZ		●		
Brigitte BIMBOES		●		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Benoît DINTRICH	●		
Philippe BRAUN		●		
M.-Thérèse BREGAND		●		
Jean-Jacques BREITEL	Pouvoir à Fernand WILLMANN	●		
Christophe BREYSACH		●		
Estelle BRONN		●		
Céline CONTAL			●	
Maïke DELOULE-HAMM				
Benoît DINTRICH		●		
Caroline ECKENFELDER		●		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20251217-25-199-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

René EGGERMANN		•		
Stanis EKMAN	Pouvoir à Denis SCHULTZ	•		
Audrey FRINDEL		•		
Guillaume FORGIARINI		•		
Christian FOUGOU				•
Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN	Pouvoir à Christophe BREYSACH	•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		
Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY-GONIER	Pouvoir à Vincent JAEGLI	•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI		•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER	Pouvoir à Audrey FRINDEL	•		
Éric KLETHI	Pouvoir à Monique HEILBRONN	•		
Jean-Jacques KNOPF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER		•		
Françoise KOPFF-HUBER	Pouvoir à Martine HEYM	•		
Anne-Marie LUTZ				•

Isabelle MISME		•		
Brigitte NEITER	Suppléant : Arnaud HUSSELSTEIN	•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME				
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ		•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK	Pouvoir à Claude HERTRICH	•		
Christian STRIEBEL	Pouvoir à Stéphane SCHAAL	•		
Anny SUR-RIEGEL		•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH		•		
Fernand WILLMANN		•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		52	01	02
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-200

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 15
Conseillers suppléants : 01
Pouvoirs : 11
Nombre de conseillers présents : 44

SÉANCE DU
MERCREDI 17 DECEMBRE 2025

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 15

REGIE DECHETS MENAGERS PAYS D'ERSTEIN – Fixation des tarifs 2026

M. JEHL propose de maintenir pour 2026 les tarifs liés à la Gestion des Déchets Ménagers sur le territoire du Pays d'Erstein.

Il est néanmoins proposé une évolution sur deux points :

1. L'ajout d'un « Forfait pour le remplacement / réparation de conteneurs de tri mobiles » (point n°10).
2. La modification du tarif forfaitaire minimal pour l'enlèvement de dépôt non autorisé de déchets (point n°11).

Les tarifs à reconduire sont les suivants :

1. Redevance ordures ménagères

Part fixe :

Particuliers (fonction du nb de personnes occupant le foyer)

- 1 personne = 72 € / an
- 2 personnes = 108 € / an
- 3 personnes et plus = 144 € / an

Professionnels et administrations (fonction du type de bac)

- bac 120 ou 180 litres = 139 € / an / bac
- bac 240 litres = 185 € / an / bac
- bac 770 litres = 594 € / an / bac

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20251217-25-200-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Part fixe - cas particuliers :

- Associations = 144 € / an / bac
- Enfants concernés par la « résidence alternée » : une part fixe complémentaire de 18 € par semestre (demi-part) est ajoutée à la part fixe initiale pour chaque enfant concerné par la « résidence alternée ».

Part variable - base :

Identique pour toutes les catégories d'usagers (proportionnelle en fonction du volume du ou des bacs à disposition)

- 60 litres = 49 € / an / bac
- 80 litres = 65 € / an / bac
- 120 litres = 97 € / an / bac
- 180 litres = 146 € / an / bac
- 240 litres = 194 € / an / bac
- 770 litres = 622 € / an / bac

Part variable – levée

Maintien de la composante liée à la présentation du bac à la collecte :

Tarif pour une levée supplémentaire	
60L	2 €
80L	3 €
120L	4 €
180L	6 €
240L	8 €
770L	20 €

(Déterminée au prorata de la présence du bac et de l'occupation par l'utilisateur)

Principe de facturation de la RIEOM

La facturation semestrielle (part fixe, part variable bacs et part variable levées) est calculée au prorata de la présence de l'utilisateur (occupation du point de consommation) et de la présence du ou des bacs attribué(s) au point de consommation.

En cas de signalement de changement de situation portant sur une période déjà facturée, les opérations de dégrèvement seront calculées en fonction du mois d'effet de la modification et non du jour.

2. Déchèterie – Tarifs des usagers particuliers

- 5 € par passage supplémentaire (au-delà de 20 passages annuels)
- 25 € le 1/2 m³ supplémentaire (au-delà des 3m³ maximum autorisé par jour)

3. Déchèterie - Redevance de traitement des déchets collectés (professionnels)

- de 1 à 3m³ : 34 € par m³ (17 € par ½ m³)
- au delà des 3m³ autorisés par jour : 50 € par m³ (25 € par ½ m³)

4. Déchèterie - Cartes d'accès en déchèterie

Tarif de remplacement d'une carte d'accès en déchèterie / frais de traitement administratif : 5€

5. Prestation ponctuelle, dans le cadre de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (mise en place de bacs à titre payant) :

- Forfait pour la mise à disposition des bacs = 33,00 €
- Enlèvement des déchets bac 240 litres = 8,00 €/bac/collecte
- Enlèvement des déchets bac 770 litres = 24 €/bac/collecte

6. Déchèterie - TARIFS EN CAS D'INFRACTION

Type d'infraction	Particulier	Professionnel
Dépôt non autorisé d'objet non dangereux	300€ + surcoût lié au traitement (si supérieur à 300€)	600€ + surcoût lié au traitement (si supérieur à 600€)
Dépôt non autorisé d'objet dangereux	300€ + surcoût lié au traitement	600€ + surcoût lié au traitement
Dépôt entraînant : - un déclassement de benne - une immobilisation de benne	50€ + surcoût lié au traitement et au frais de gestion de la benne	50€ + surcoût lié au traitement et au frais de gestion de la benne
Dégradation de matériaux/objets	50€ + surcoût de remise en état	50€ + surcoût de remise en état

7. Forfait pour le remplacement de bacs collecte des OM endommagés par les usagers ou par les prestataires

Forfait de remplacement des bacs de collecte des OM endommagés (main d'œuvre & déplacement compris):

Bacs de 60 l., 80 l., 120 l., 180 l., 240 l. = 50,00 € TTC - Bac 770 l. = 130,00 € TTC

8. Vente bacs à compost

Petit modèle (400 litres) 15 € l'unité - Grand modèle (600 litres) 25 € l'unité

Kit d'extension : 10 € l'unité.

9. Forfait pour le remplacement de supports sacs « points tri mobiles » suite à dégradation ou vol sous la responsabilité d'un tiers (Facturation au responsable identifié)

174 € TTC l'unité

10. Forfait pour le remplacement /réparation de conteneurs de tri mobiles suite à dégradation ou vol
sous la responsabilité d'un tiers (Facturation au responsable identifié) **NOUVEAU**
Remplacement total : 150€ + prix d'achat du matériel neuf (ex : 1 490€ HT)
Réparation : Forfait de 150€ + coût réel de la remise en état

11. Enlèvement par les agents CCCE des dépôts non autorisés de déchets **MODIFICATION**
Tarif forfaitaire minimal pour enlèvement de dépôt non autorisé de déchets :

- 150 € pour un particulier
- 300 € pour un professionnel

~~La collecte et le traitement des déchets issus d'un dépôt non autorisé sera facturé au coût réel de la prestation si celui-ci s'avère être supérieur au tarif forfaitaire minimal précité dans ce cadre, le coût de la main d'œuvre des agents.~~

A ce tarif forfaitaire s'ajoute le coût réel de la prestation de collecte et de traitement des déchets concernés, ainsi que le coût de la main d'œuvre des agents 3CE.

Cette tarification s'applique dans le cas de dépôts isolés, de dépôts au niveau de poubelles et de dépôts au niveau des conteneurs de tri (intérieur ou extérieur).

Elle sera réclamée à l'usager identifié comme responsable du dépôt.

Vu les différents tarifs et modifications sus exposés,

VU l'avis favorable du Conseil d'Exploitation rendu après consultation de ses membres le 03 décembre 2025,

OUI l'exposé de M. JEHL,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

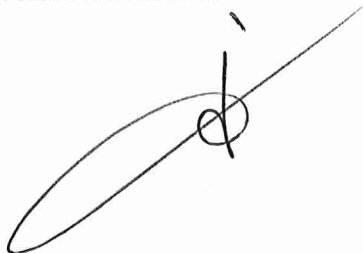
FIXE les tarifs et modalités 2026 conformément aux données précitées,

AUTORISE le Président ou son représentant à prendre toute mesure pour la bonne exécution de la présente délibération.

Pour Extrait conforme

Fait à BENFELD, le 19/12/2025

Le Secrétaire de Séance,
Jean-Pierre ISSENHUTH



Le Président,
Stéphane SCHAAL



Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20251217-25-200-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME	Pouvoir à Brigitte BIMBOES	•		
Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES		•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Benoît DINTRICH	•		
Philippe BRAUN		•		
M.-Thérèse BREGAND		•		
Jean-Jacques BREITEL	Pouvoir à Fernand WILLMANN	•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN		•		
Céline CONTAL		•		
Maïke DELOULE- HAMM				
Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		
Stanis EKMAN	Pouvoir à Denis SCHULTZ	•		
Audrey FRINDEL		•		
Guillaume FORGIARINI		•		
Christian FOUGOU		•		
Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN	Pouvoir à Christophe BREYSACH	•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		

Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY-GONIER	Pouvoir à Vincent JAEGLI	•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI		•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER	Pouvoir à Audrey FRINDEL	•		
Éric KLETHI	Pouvoir à Monique HEILBRONN	•		
Jean-Jacques KNOPF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOHLER		•		
Françoise KOPFF-HUBER	Pouvoir à Martine HEYM	•		
Anne-Marie LUTZ		•		
Isabelle MISME		•		
Brigitte NEITER	Suppléant : Arnaud HUSSELSTEIN	•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME				
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ		•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK	Pouvoir à Claude HERTRICH	•		
Christian STRIEBEL	Pouvoir à Stéphane SCHAAL	•		

Anny SUR-RIEGEL		•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH		•		
Fernand WILLMANN		•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		55	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-201

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 15
Conseillers suppléants : 01
Pouvoirs : 11
Nombre de conseillers présents : 44

**SÉANCE DU
MERCREDI 17 DECEMBRE 2025**

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 16

REGIE DECHETS MENAGERS PAYS D'ERSTEIN – Approbation des modifications du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés du Pays d'Erstein

M. JEHL propose de modifier le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés du Pays d'Erstein afin d'encadrer l'utilisation des poubelles et des conteneurs de tri, et de faciliter autant que possible l'intervention de la Police municipale en cas de conflits.

Ainsi, il est proposé d'ajouter les mentions suivantes :

Chapitre 5.2 – Usage des bacs *(ajout dans un article déjà existant)*

« Chaque usager est tenu d'utiliser strictement les bacs qui lui sont fournis à titre personnel par la Communauté de Communes. Tout usage avéré de contenants attribués à d'autres usagers pourra faire l'objet de procédures adaptées (cf. chapitre 9.1 – Répression). »

Chapitre 6.7 – Apport Volontaire *(ajout dans un article déjà existant)*

« Les usagers sont tenus d'utiliser les conteneurs de tri à bon escient. Toute mauvaise utilisation avérée des points d'apport volontaire, dégradation volontaire du matériel public ou dépôts de déchets non autorisés pourra faire l'objet de facturations et procédures adaptées (cf chapitre 9.1 – Répression). »

Chapitre 9.1 – Répression *(ajout dans un article déjà existant)*

« Comme indiqué au chapitre 5.2 – Usage des bacs du présent règlement, tout usage avéré de contenants attribués à d'autres usagers pourra faire l'objet des procédures suivantes :

- Vérification du dossier et des habitudes de présentation/collecte par le Service Gestion des déchets avec possibilité de modification de la dotation en bac(s) et de la facturation associée si nécessaire
- Le cas échéant, la Communauté de Communes se réserve la possibilité de transmettre les informations à l'autorité de police territoriale compétente en vue de poursuites judiciaires et/ou administratives prévues par la réglementation en vigueur. »

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20251217-25-201-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

« Comme indiqué au chapitre 6.7 – Apport Volontaire du présent règlement, toute mauvaise utilisation avérée des points d’apport volontaire pourra faire l’objet des procédures suivantes :

- En cas de dégradation : facturation à l’usager responsable du coût de réparation du matériel engagé
- En cas de dépôts de déchets non autorisés : facturation à l’usager responsable d’une amende prise conformément à la grille tarifaire en vigueur + le coût correspondant au traitement des déchets non autorisés (cf. délibération tarifs en vigueur)
- Le cas échéant, la Communauté de Communes se réserve la possibilité de transmettre les informations à l’autorité de police territoriale compétente en vue de poursuites judiciaires et/ou administratives prévues par la réglementation en vigueur. »

Vu les modifications proposées,

Vu l’avis du Conseil d’Exploitation rendu après consultation de ses membres le 03 décembre 2025,

Considérant la nécessité de mieux encadrer l’utilisation des bacs et des conteneurs de tri,

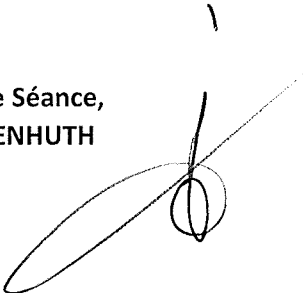
OUI l’exposé de M. JEHL,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

APPROUVE les modifications du Règlement de Collecte des Déchets Ménagers et Assimilés (applicable au territoire du Pays d’Erstein) conformément aux éléments détaillés ci-dessus.

Pour Extrait conforme

Le Secrétaire de Séance,
Jean-Pierre ISSENHUTH



Fait à BENFELD, le 19/12/2025



Le Président,
Stéphane SCHAAL



Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME	Pouvoir à Brigitte BIMBOES	●		
Françoise BETZ		●		
Brigitte BIMBOES		●		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Benoît DINTRICH	●		
Philippe BRAUN		●		
M.-Thérèse BREGAND		●		

Jean-Jacques BREITEL	Pouvoir à Fernand WILLMANN	•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN		•		
Céline CONTAL		•		
Maïke DELOULE- HAMM				
Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		
Stanis EKMAN	Pouvoir à Denis SCHULTZ	•		
Audrey FRINDEL		•		
Guillaume FORGIARINI		•		
Christian FOUGOU		•		
Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN	Pouvoir à Christophe BREYSACH	•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		
Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY- GONIER	Pouvoir à Vincent JAEGLI	•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI		•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		

Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER	Pouvoir à Audrey FRINDEL	•		
Éric KLETHI	Pouvoir à Monique HEILBRONN	•		
Jean-Jacques KNOPF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER		•		
Françoise KOPFF-HUBER	Pouvoir à Martine HEYM	•		
Anne-Marie LUTZ		•		
Isabelle MISME		•		
Brigitte NEITER	Suppléant : Arnaud HUSSELSTEIN	•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME				
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ		•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK	Pouvoir à Claude HERTRICH	•		
Christian STRIEBEL	Pouvoir à Stéphane SCHAAL	•		
Anny SUR-RIEGEL		•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH		•		
Fernand WILLMANN		•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		55	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

Accusé de réception en préfecture
 067-200067924-20251217-25-201-DE
 Date de télétransmission : 19/12/2025
 Date de réception préfecture : 19/12/2025

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-202

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 15
Conseillers suppléants : 01
Pouvoirs : 11
Nombre de conseillers présents : 44

SÉANCE DU
MERCREDI 17 DECEMBRE 2025

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 17

REGIE DECHETS MENAGERS PAYS D'ERSTEIN – Participation à la collecte associative 2025 des vieux papiers du Pays d'Erstein

M. JEHL expose que comme chaque année, une subvention est versée aux associations dans le cadre de la collecte en porte à porte des vieux papiers fixés à 50,00€ par tonne de papier collecté.

Il est rappelé qu'environ 178 tonnes de vieux papiers collectés en 2024 (153 tonnes sur les 10 premiers mois de 2025) par les associations sur le secteur du Pays d'Erstein, soit un montant total de subvention versé d'environ 8 900€.

Vu l'avis du Conseil d'Exploitation rendu après consultation de ses membres le 03 décembre 2025,

OUI l'exposé de M. JEHL,

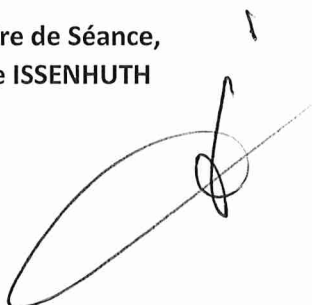
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE le montant de la subvention pour 2026 au même montant qu'en 2025 à savoir 50 € par tonne de papier collecté versé aux associations dans le cadre de la collecte en porte à porte des vieux papiers.

Pour Extrait conforme

Fait à BENFELD, le 19/12/2025

Le Secrétaire de Séance,
Jean-Pierre ISSENHUTH



Le Président,
Stéphane SCHAAL



Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME	Pouvoir à Brigitte BIMBOES	•		
Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES		•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Benoît DINTRICH	•		
Philippe BRAUN		•		
M.-Thérèse BREGAND		•		
Jean-Jacques BREITEL	Pouvoir à Fernand WILLMANN	•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN		•		
Céline CONTAL		•		
Maïke DELOULE- HAMM				
Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		
Stanis EKMAN	Pouvoir à Denis SCHULTZ	•		
Audrey FRINDEL		•		
Guillaume FORGIARINI		•		
Christian FOUGOU		•		
Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN	Pouvoir à Christophe BREYSACH	•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		

Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY-GONIER	Pouvoir à Vincent JAEGLI	•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI		•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER	Pouvoir à Audrey FRINDEL	•		
Éric KLETHI	Pouvoir à Monique HEILBRONN	•		
Jean-Jacques KNOPF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER		•		
Françoise KOPFF-HUBER	Pouvoir à Martine HEYM	•		
Anne-Marie LUTZ		•		
Isabelle MISME		•		
Brigitte NEITER	Suppléant : Arnaud HUSSELSTEIN	•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME				
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ		•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK	Pouvoir à Claude HERTRICH	•		
Christian STRIEBEL	Pouvoir à Stéphane SCHAAL	•		

Anny SUR-RIEGEL		•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH		•		
Fernand WILLMANN		•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		55	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-203

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 15
Conseillers suppléants : 01
Pouvoirs : 11
Nombre de conseillers présents : 44

SÉANCE DU
MERCREDI 17 DECEMBRE 2025

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 18

HABITAT – Versement d'aides dans le cadre du dispositif « Fonds de Sauvegarde de la Maison Alsacienne et du Bâti Traditionnel »

M. JEHL expose que dans le cadre de l'adhésion de la Communauté de Communes au dispositif « Fonds de Sauvegarde de la Maison Alsacienne », il est proposé de verser des aides pour les dossiers suivants :

Dossier 1 : Maison sise 13 rue de Rhinau 67860 BOOFZHEIM

Propriétaire : M. Florian HEILBRONN

(15 rue de la Niederbourg 67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN)

Rénovation totale d'une maison alsacienne, de type « Kniestock » (maison de paysan) entre 1820 et 1835 :

Démolition d'une annexe en brique accolé à la maison à colombages, réfection des colombages, démontage de la charpente, reprise des fondations, mise en place d'un hérisson ventilé, réfection et restructuration de la charpente, menuiseries extérieures : remplacement des portes et fenêtres, projection des murs en terre-chaux et enduit à la chaux, isolation du toit, pose cloisons intérieures, équipements sanitaires, cuisine, escaliers, poêles à bois mixte (chauffage principal).

Montant de la dépense subventionnable : **107 919,65 €**

Montant attribué par la CEA : **21 584,- €**

Montant subvention CCCE (10% de la CEA) : **2 158,40 €**

Dossier 2 : Maison sise 4 rue Saint-Quentin 67150 ERSTEIN

Propriétaire : M. Emilien SCHOCH

(2 rue Maria Callas 67380 LINGOLSHEIM)

Rénovation complète d'une maison alsacienne de 1848, actuellement inhabitée située sur le secteur de Krafft (Commune d'Erstein) : Réfection complète du toit, réfection totale des murs extérieurs à la chaux, réfection des colombages extérieurs, remplacement de la clôture style années 70 par une clôture et un portail en bois à l'ancienne.

Montant de la dépense subventionnable : **64 819,45 €**

Montant attribué par la CEA : **12 964,- €**

Montant subvention CCCE (10% de la CEA) : **1 296,40 €**

Dossier 3 : Maison sise 2 rue des Tilleuls 67150 SCHAEFFERSHEIM

Propriétaire : Mme Stéphanie KRAUFFEL et M. Fabien BISCH

(2 rue des Tilleuls 67150 SCHAEFFERSHEIM)

Rénovation d'une grange à colombages de 1855, transformée en logement :

Travaux de charpente, de couverture, de façades, de menuiseries extérieures.

Montant de la dépense subventionnable : **71 553,73 €**

Montant attribué par la CEA : **14 311,- €**

Montant subvention CCCE (10% de la CEA) : **1 431,10 €**

Le tableau ci-dessous récapitule les subventions versées dans le cadre des dispositifs de la sauvegarde des maisons alsaciennes et Renov'Habitat :

	NOM - PRENOM	COMMUNE	MONTANT SUBVENTION CCCE
DISPOSITIF SAUVEGARDE DU PATRIMOINE :			
	Dossiers délibérés pour l'année 2023		41 483,36 €
	Dossiers délibérés pour l'année 2024		16 958,97 €
	Dossiers délibérés pour l'année 2025		1 633,50 €
DISPOSITIF SAUVEGARDE MAISON ALSACIENNE :			
	HEILBRONN Florian	BOOFZHEIM	2 158,40 €
	SCHOCH Emilien	ERSTEIN	1 296,40 €
	KRAUFFEL Stéphanie et BISCH Fabien	SCHAEFFERSHEIM	1 431,10 €
	Dossiers délibérés pour l'année 2025		19 532,60 €
		TOTAL (1)	84 494,33 €
DISPOSITIF RENOV HABITAT :			
	Dossiers délibérés pour l'année 2023		32 937,00 €
	Dossiers délibérés pour l'année 2024		28 030,00 €
	Dossiers délibérés pour l'année 2025		70 000,00 €
		TOTAL (2)	130 967,00 €
		TOTAL (1 + 2)	215 461,33 €

Vu le dispositif du Fonds de Sauvegarde des maisons Alsaciennes et du Bâti Traditionnel,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie et Développement Durable du 25 novembre 2025,

OUÏ l'exposé de M. JEHL,

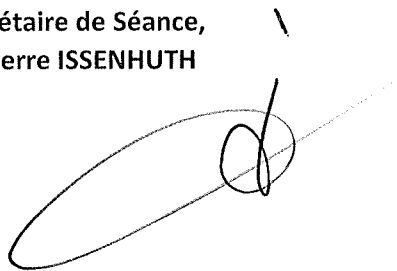
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE LE VERSEMENT des subventions détaillées ci-dessus sur présentation du dossier et des pièces transmises par la CEA.

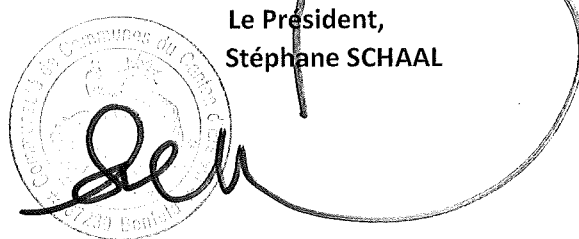
Pour Extrait conforme

Fait à BENFELD, le 19/12/2025

Le Secrétaire de Séance,
Jean-Pierre ISSENHUTH



Le Président,
Stéphane SCHAAL



Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME	Pouvoir à Brigitte BIMBOES	•		
Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES		•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Benoît DINTRICH	•		
Philippe BRAUN		•		
M.-Thérèse BREGAND		•		
Jean-Jacques BREITEL	Pouvoir à Fernand WILLMANN	•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN		•		
Céline CONTAL		•		
Maïke DELOULE- HAMM				
Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		

Stanis EKMAN	Pouvoir à Denis SCHULTZ	•		
Audrey FRINDEL		•		
Guillaume FORGIARINI		•		
Christian FOUGOU		•		
Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN	Pouvoir à Christophe BREYSACH	•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		
Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY-GONIER	Pouvoir à Vincent JAEGLI	•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI		•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER	Pouvoir à Audrey FRINDEL	•		
Éric KLETHI	Pouvoir à Monique HEILBRONN	•		
Jean-Jacques KNOFF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER		•		
Françoise KOPFF-HUBER	Pouvoir à Martine HEYM	•		
Anne-Marie LUTZ		•		
Isabelle MISME		•		

Brigitte NEITER	Suppléant : Arnaud HUSSELSTEIN	•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME				
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ		•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK	Pouvoir à Claude HERTRICH	•		
Christian STRIEBEL	Pouvoir à Stéphane SCHAAL	•		
Anny SUR-RIEGEL		•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH		•		
Fernand WILLMANN		•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		55	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-204

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 15
Conseillers suppléants : 01
Pouvoirs : 11
Nombre de conseillers présents : 44

**SÉANCE DU
MERCREDI 17 DECEMBRE 2025**

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 19

PATRIMOINE – Fixation des tarifs 2026 pour les bâtiments intercommunaux et parc de matériel

Le Président expose qu'il est nécessaire de fixer les tarifs pour 2026 concernant les salles et bâtiments ainsi que pour le parc de matériel.

Maison Intercommunale des Associations : salle de réunion

A titre indicatif, le tarif de location pour cette salle de réunion de l'étage est fixé à 100€ par jour (forfait tout compris).

Avec maintien de la gratuité pour les associations du territoire intercommunal.

Tarifs pour la location des espaces de la Maison Intercommunale des Services :

- Salle de réunion 18 personnes
- Salle de réunion 26 personnes
- L'hémicycle

Salles	Associations locales, Communes membres et établissements publics partenaires	Associations extérieures et entreprises	
		½ journée ou soirée	Journée
Salle de réunion 18 personnes	Gratuit	75 €	125 €
Salle RDC 26 pers.+ bar	Gratuit	125 €	250 €

Salle RDC sans le bar	Gratuit	75 €	125 €
Salle de conférence (hémicycle)	Gratuit	250 €	400 €
Salle de conférence (hémicycle) + salle 26 pers. et bar	Gratuit	350 €	500 €

Tarifs de location du Parc de Matériel :

Concerne les Communes et les associations extérieures au territoire de la Communauté de Communes.

Le matériel n'est pas livré et est à retirer sur le site de stockage.

Les détériorations du matériel seront facturées au coût réel au responsable des dégradations.

Les locations desdits matériels sont gratuites pour les Communes membres et les associations du périmètre intercommunal.

Matériel/Période	Prix par jour et par unité				
	1er au 3ème jour	4ème au 6ème	7ème au 9ème	10ème au 13ème	14ème et au-delà
Chapiteaux	70 €	140 €	210 €	280 €	350 €
Piste de danse	40 €	80 €	120 €	160 €	200 €
Podium	50 €	100 €	150 €	200 €	250 €
Barrière de sécurité	0,50 €	1,00 €	1,50 €	2,00 €	2,50 €
Grilles d'exposition	0,80 €	0,80 €	0,80 €	0,80 €	0,80 €

Vu l'avis favorable de la Commission sport et Patrimoine du 02 décembre 2025.

OUÏ l'exposé de M. Le Président,

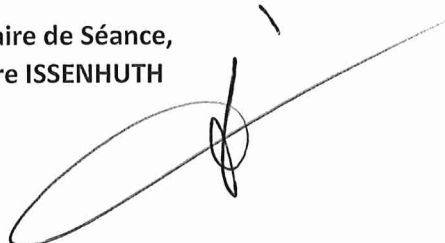
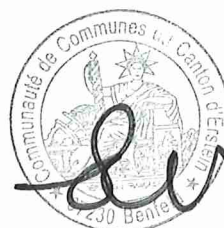
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE les tarifs comme définis ci-dessus pour l'année 2026.

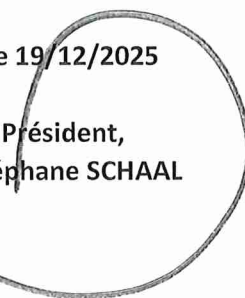
Pour Extrait conforme

Fait à BENFELD, le 19/12/2025

Le Secrétaire de Séance,
Jean-Pierre ISSENHUTH

Le Président,
Stéphane SCHAAL



Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME	Pouvoir à Brigitte BIMBOES	•		
Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES		•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Benoît DINTRICH	•		
Philippe BRAUN		•		
M.-Thérèse BREGAND		•		
Jean-Jacques BREITEL	Pouvoir à Fernand WILLMANN	•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN		•		
Céline CONTAL		•		
Maïke DELOULE- HAMM				
Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		
Stanis EKMAN	Pouvoir à Denis SCHULTZ	•		
Audrey FRINDEL		•		
Guillaume FORGIARINI		•		
Christian FOUGOU		•		
Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN	Pouvoir à Christophe BREYSACH	•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		

Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY-GONIER	Pouvoir à Vincent JAEGLI	•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI		•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER	Pouvoir à Audrey FRINDEL	•		
Éric KLETHI	Pouvoir à Monique HEILBRONN	•		
Jean-Jacques KNOFF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER		•		
Françoise KOPFF-HUBER	Pouvoir à Martine HEYM	•		
Anne-Marie LUTZ		•		
Isabelle MISME		•		
Brigitte NEITER	Suppléant : Arnaud HUSSELSTEIN	•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME				
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ		•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK	Pouvoir à Claude HERTRICH	•		
Christian STRIEBEL	Pouvoir à Stéphane SCHAAL	•		

Anny SUR-RIEGEL		•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH		•		
Fernand WILLMANN		•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		55	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-205

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 15
Conseillers suppléants : 01
Pouvoirs : 11
Nombre de conseillers présents : 44

**SÉANCE DU
MERCREDI 17 DECEMBRE 2025**

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 20

PATRIMOINE – Approbation de la convention relative au fonctionnement de l'ensemble immobilier « Le Moulin » à Gerstheim entre la Commune de Gerstheim et la 3CE

Le Président expose que la Communauté de Communes du Canton d'Erstein et la Commune de Gerstheim ont réhabilité l'ancien moulin de Gerstheim pour y installer une médiathèque intercommunale et un pôle multilingue, culturel et associatif communal.

La propriété de cet ensemble immobilier va être clairement répartie entre les deux parties via un acte notarié de division en volume. Celui-ci stipule les obligations de participation aux dépenses des parties ainsi que la clé de répartition financière des charges de fonctionnement entre les deux propriétaires.

La présente convention, quant à elle, vise à régir le fonctionnement entre les deux parties dans le but d'assurer un fonctionnement optimal de l'ensemble immobilier « Le Moulin », 4 Place des Meuniers 67150 GERSTHEIM.

Hormis l'entretien des espaces extérieurs qui sera effectué et pris en charge financièrement par la Commune de Gerstheim, l'ensemble des contrats relatifs aux charges communes de fonctionnement de l'équipement seront établis au nom de la Communauté de Communes, mis en œuvre par elle et refacturés au prorata à la Commune de Gerstheim selon la répartition prévue à l'acte notarié de division en volume, soit 43% pour la Commune de Gerstheim et 57% pour la Communauté de Communes.

Vu l'avis favorable de la commission Sport et Patrimoine du 02 décembre 2025,

Vu le projet de la convention relative au fonctionnement de l'ensemble immobilier « Le Moulin » à Gerstheim entre la Commune de Gerstheim et la 3CE,

OUI l'exposé du Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

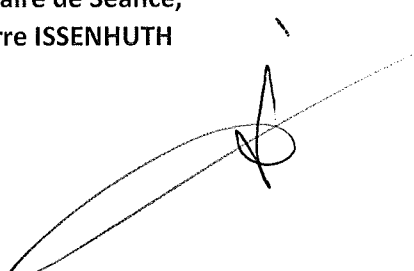
APPROUVE la convention susvisée et jointe en annexe,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son application.

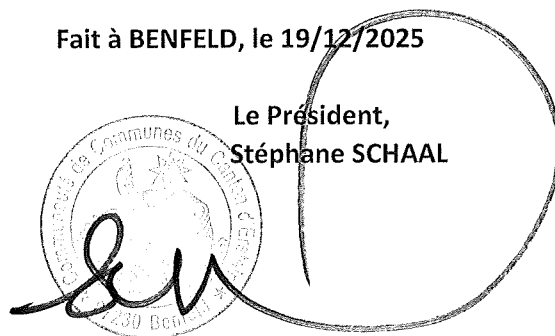
Pour Extrait conforme

Fait à BENFELD, le 19/12/2025

Le Secrétaire de Séance,
Jean-Pierre ISSENHUTH



Le Président,
Stéphane SCHAAL



Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME	Pouvoir à Brigitte BIMBOES	•		
Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES		•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Benoît DINTRICH	•		
Philippe BRAUN		•		
M.-Thérèse BREGAND		•		
Jean-Jacques BREITEL	Pouvoir à Fernand WILLMANN	•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN		•		
Céline CONTAL		•		
Maïke DELOULE-HAMM				
Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER		•		

René EGGERMANN		•		
Stanis EKMAN	Pouvoir à Denis SCHULTZ	•		
Audrey FRINDEL		•		
Guillaume FORGIARINI		•		
Christian FOUGOU		•		
Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN	Pouvoir à Christophe BREYSACH	•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		
Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY-GONIER	Pouvoir à Vincent JAEGLI	•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI		•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER	Pouvoir à Audrey FRINDEL	•		
Éric KLETHI	Pouvoir à Monique HEILBRONN	•		
Jean-Jacques KNOPF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER		•		
Françoise KOPFF-HUBER	Pouvoir à Martine HEYM	•		
Anne-Marie LUTZ		•		

Isabelle MISME		•		
Brigitte NEITER	Suppléant : Arnaud HUSSELSTEIN	•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME				
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ		•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK	Pouvoir à Claude HERTRICH	•		
Christian STRIEBEL	Pouvoir à Stéphane SCHAAL	•		
Anny SUR-RIEGEL		•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH		•		
Fernand WILLMANN		•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		55	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-206

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 15
Conseillers suppléants : 01
Pouvoirs : 11
Nombre de conseillers présents : 44

**SÉANCE DU
MERCREDI 17 DECEMBRE 2025**

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 21

PATRIMOINE – Approbation de la convention relative au fonctionnement de la chaufferie mutualisée crèche/EHPAD à Gerstheim entre la Commune de Gerstheim et la 3CE

Le Président expose que la délibération du Conseil de Communauté du 24 septembre 2025 a autorisé la signature de l'acte de vente du terrain d'assiette de la crèche et définit les nouvelles modalités de fonctionnement à intervenir entre la Commune de Gerstheim et la 3CE pour la chaufferie mutualisée entre la crèche et l'EHPAD.

Il est rappelé que la Communauté de Communes du Rhin avait ainsi assumé la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage de l'opération « multi-accueil » comprenant notamment la chaufferie collective installée dans un nouveau bâtiment.

La Communauté de Communes a assumé les coûts de ce nouvel équipement comprenant notamment une chaudière bois à pellets et deux chaudières gaz mises à disposition, à titre gratuit, par la Commune de Gerstheim. Suite à plusieurs dysfonctionnements ayant entraînés des départs d'incendie, la chaudière à pellets avait été mise hors service. Depuis de nombreuses années le chauffage et l'eau chaude sanitaire sont ainsi assurés par ces deux chaudières gaz.

Après une série de pannes rencontrées dans la chaufferie mutualisée, l'une des deux anciennes chaudières au gaz est définitivement hors d'usage depuis le printemps 2025.

Pour une question de sécurité d'approvisionnement en chauffage et eau chaude sanitaire de l'EHPAD, le remplacement des deux chaudières s'est avéré nécessaire (les deux anciennes chaudières et celle à bois ont ainsi été enlevées de la chaufferie).

La répartition moyenne des consommations des chaudières calculée selon les relevés des compteurs de calories est de 80% pour l'EHPAD et 20% pour la crèche. Par ailleurs il s'est avéré qu'au cadastre, le terrain d'assiette de la crèche était encore propriété de la Commune de Gerstheim.

Aussi, après accord des parties, la Communauté de Communes et la Commune de Gerstheim se sont accordés sur les principes suivants :

- Régularisation foncière avec cession à l'euro symbolique du terrain de la crèche à la Communauté de Communes ; la chaufferie restant sur le terrain communal ;
- Mise à disposition de l'équipement de chaufferie par la Commune de Gerstheim ;
- Coûts d'investissement, dont remplacement des 2 chaudières, partagés à 80% commune de Gerstheim et 20% Communauté de Communes (en remplacement de la répartition à 50% des conventions précédentes) ;
- Coûts de fonctionnement de la chaufferie mutualisée répartis au prorata des consommations relevées par les sous-compteurs. - Coûts de fonctionnement et d'investissement des sous-stations de chaque partie pris en charge respectivement par chaque partie.

C'est dans ce cadre qu'est proposé la présente convention qui a pour objet de définir les modalités de mise à disposition des équipements de chaufferie propriété de la commune de Gerstheim définis ci-dessous, par la Commune de Gerstheim au profit de la Communauté de Communes.

Vu la délibération n°2025-142 du 24 septembre 2025 portant cession du terrain d'assiette du Multi-Accueil à l'euro symbolique à la 3CE,

Vu le projet de convention relative au fonctionnement de la chaufferie mutualisée crèche/EHPAD entre la Commune de Gerstheim et la 3CE,

Vu l'avis favorable de la commission Sport et Patrimoine du 02 décembre 2025,

OUI l'exposé du Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

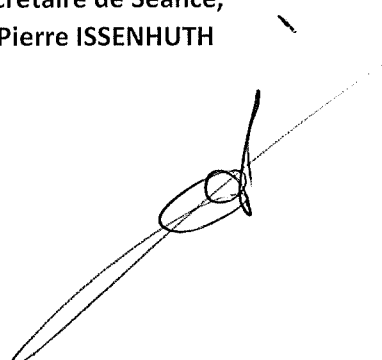
APPROUVE la convention relative au fonctionnement de la chaufferie mutualisée crèche/EHPAD entre la Commune de Gerstheim et la 3CE telle que jointe en annexe,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer présente convention ainsi que tout document nécessaire à son application.

Pour Extrait conforme

Fait à BENFELD, le 19/12/2025

Le Secrétaire de Séance,
Jean-Pierre ISSENHUTH



Le Président,
Stéphane SCHAAL



Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME	Pouvoir à Brigitte BIMBOES	•		
Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES		•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Benoît DINTRICH	•		
Philippe BRAUN		•		
M.-Thérèse BREGAND		•		
Jean-Jacques BREITEL	Pouvoir à Fernand WILLMANN	•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN		•		
Céline CONTAL		•		
Maïke DELOULE- HAMM				
Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		
Stanis EKMAN	Pouvoir à Denis SCHULTZ	•		
Audrey FRINDEL		•		
Guillaume FORGIARINI		•		
Christian FOUGOU		•		
Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN	Pouvoir à Christophe BREYSACH	•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		

Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY-GONIER	Pouvoir à Vincent JAEGLI	•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI		•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER	Pouvoir à Audrey FRINDEL	•		
Éric KLETHI	Pouvoir à Monique HEILBRONN	•		
Jean-Jacques KNOPF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER		•		
Françoise KOPFF-HUBER	Pouvoir à Martine HEYM	•		
Anne-Marie LUTZ		•		
Isabelle MISME		•		
Brigitte NEITER	Suppléant : Arnaud HUSSELSTEIN	•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME				
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ		•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK	Pouvoir à Claude HERTRICH	•		
Christian STRIEBEL	Pouvoir à Stéphane SCHAAL	•		

Anny SUR-RIEGEL		•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH		•		
Fernand WILLMANN		•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		55	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-207

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 15
Conseillers suppléants : 01
Pouvoirs : 11
Nombre de conseillers présents : 44

SÉANCE DU
MERCREDI 17 DECEMBRE 2025

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 22

PATRIMOINE – Approbation de l'acte de division en volume pour l'ensemble immobilier « Le Moulin à Gerstheim »

Le Président expose que dans le cadre de la réhabilitation de l'ensemble immobilier « Le Moulin » en médiathèque intercommunale et pôle multilingues, culturel et associatif en co-maîtrise d'ouvrage entre la 3CE et la commune de Gerstheim, il avait été validé qu'une division en volume serait réalisée.

Dans cette perspective, chaque collectivité serait propriétaire des volumes la concernant (cf. documents graphiques en annexe).

Vu l'avis favorable de la commission Sport et Patrimoine du 02 décembre 2025,

Vu le projet d'acte de division en volume pour l'ensemble immobilier « Le Moulin à Gerstheim »,

OUI l'exposé du Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'acte de division en volume pour l'ensemble immobilier « Le Moulin à Gerstheim » tel que joint en annexe,

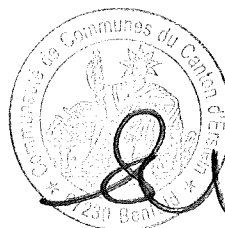
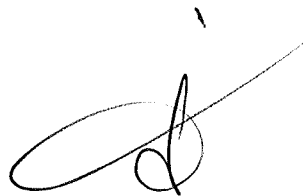
APPROUVE l'acte de vente des volumes dont l'état descriptif est joint en annexe,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'acte de division en volume pour l'ensemble immobilier « Le Moulin à Gerstheim » ainsi que l'acte de vente des volumes figurant dans l'état descriptif annexé à la présente (V1, V2, V5, V8, V9, V10 revenants à la 3CE) moyennant le prix d'un euro symbolique.

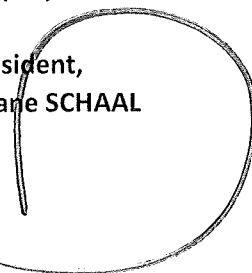
Pour Extrait conforme

Fait à BENFELD, le 19/12/2025

Le Secrétaire de Séance,
Jean-Pierre ISSENHUTH



Le Président,
Stéphane SCHAAL



Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME	Pouvoir à Brigitte BIMBOES	•		
Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES		•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Benoît DINTRICH	•		
Philippe BRAUN		•		
M.-Thérèse BREGAND		•		
Jean-Jacques BREITEL	Pouvoir à Fernand WILLMANN	•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN		•		
Céline CONTAL		•		
Maïke DELOULE- HAMM				
Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		
Stanis EKMAN	Pouvoir à Denis SCHULTZ	•		
Audrey FRINDEL		•		

Guillaume FORGIARINI		•		
Christian FOUGOU		•		
Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN	Pouvoir à Christophe BREYSACH	•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		
Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY-GONIER	Pouvoir à Vincent JAEGLI	•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI		•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER	Pouvoir à Audrey FRINDEL	•		
Éric KLETHI	Pouvoir à Monique HEILBRONN	•		
Jean-Jacques KNOPF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER		•		
Françoise KOPFF-HUBER	Pouvoir à Martine HEYM	•		
Anne-Marie LUTZ		•		
Isabelle MISME		•		
Brigitte NEITER	Suppléant : Arnaud HUSSELSTEIN	•		
Pascal NOTHISEN		•		

Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME				
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ		•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK	Pouvoir à Claude HERTRICH	•		
Christian STRIEBEL	Pouvoir à Stéphane SCHAAL	•		
Anny SUR-RIEGEL		•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH		•		
Fernand WILLMANN		•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		55	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-208

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 15
Conseillers suppléants : 01
Pouvoirs : 11
Nombre de conseillers présents : 44

**SÉANCE DU
MERCREDI 17 DECEMBRE 2025**

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 23

SPORT – Fixation des tarifs 2026 pour le Centre Aquatique Intercommunal

Le Président propose de fixer les tarifs 2026 pour le Centre Aquatique Intercommunal comme suit :

Bassins : Entrée à l'unité	2025	2026
Enfants de moins de 4 ans	2,00 €	2,00 € (0,00%)
Enfants de moins de 18 ans	3,50 €	3,50 € (0,00%)
Adultes	5,20 €	5,20 € (0,00%)
Tarif réduit Adultes*	5,00 €	5,00 € (0,00%)
Forfaits 12 entrées		
Enfants de moins de 18 ans	33,00 €	33,00 € (0,00%)
Adultes	53,00 €	53,00 € (0,00%)
Tarif réduit Adultes *	49,00 €	49,00 € (0,00%)
Forfaits annuels		
Piscine Adulte	350,00 €	350,00 € (0,00%)
Piscine Tarif réduit Adultes *	335,00 €	335,00 € (0,00%)
Dernières heures		
Enfants de moins de 18 ans	3,00 €	3,00 € (0,00%)
Adultes	4,00 €	4,00 € (0,00%)
Espace Sauna / Piscine		
Entrée unitaire	11,00 €	11,00 € (0,00%)
Forfait 12 entrées	120,00 €	120,00 € (0,00%)
Forfait annuel	390,00 €	390,00 € (0,00%)
Entrée unitaire Tarif Réduit	9,50 €	9,50 € (0,00%)
Forfait 12 entrées Tarif Réduit	100,00 €	100,00 € (0,00%)
Forfait annuel Tarif Réduit	360,00 €	360,00 € (0,00%)
Activités Dynamiques		

Aquagym annuel	187,00 €	187,00 € (0,00%)
Entrée unitaire Aquaform	11,50 €	11,50 € (0,00%)
Forfait Aquaform (10 entrées + 1)	105,00 €	105,00 € (0,00%)
Animation exceptionnelle	10,00 €	10,00 € (0,00%)
Tarifs groupes (plus de 10 personnes)		
Groupe d'enfants moins de 4 ans	0,80 €	0,80 € (0,00%)
Groupe d'enfants moins de 18 ans	2,60 €	2,60 € (0,00%)
Groupe Adultes ou Accompagnants	3,70 €	3,70 € (0,00%)
Tarifs consommables		
Rachat carte abonnement *	3,00 €	3,00 € (0,00%)
Rachat bracelet *	5,00 €	5,00 € (0,00%)
Tarifs scolaires (applicable au 1^{er} septembre 2026)		
Ecoles préélémentaires et maternelles de la 3CE		
• Grand bassin (séance 45')	Gratuit	Gratuit
• Bassin ludique (séance 45')	Gratuit	Gratuit
Ecoles primaires et maternelles hors de la 3CE		
Grand bassin (séance 45')	150,00 €	150,00 € (0,00%)
Bassin ludique (séance 45')	30,00 €	30,00 € (0,00%)
Lycées de la 3CE (créneau 1h)		
• Grand bassin	80,00 €	80,00 € (0,00%)
• ½ Grand bassin	40,00 €	40,00 € (0,00%)
Collèges de la 3CE conventionnés (créneau 1h)		
• Grand Bassin	Gratuit	Gratuit
• ½ Grand bassin	Gratuit	Gratuit
Gratuit par conventionnement tri-partie (Collèges/CEA/3CE) jusqu'en juin 2032		
Pour deux niveaux de classes par établissement (exemple : 6 ^{ème} et 4 ^{ème})		
Collèges de la 3CE hors conventionnement (1h)		
• Grand Bassin	80,00 €	80,00 € (0,00%)
• ½ Grand bassin	40,00 €	40,00 € (0,00%)
Lycées et Collèges hors 3CE (créneau 1h)		
• Grand Bassin	150,00 €	150,00 € (0,00%)
• ½ Grand bassin	75,00 €	75,00 € (0,00%)
Tarifs associatifs (applicable au 1^{er} septembre 2026)		
Associations locales à but non lucratif (séance 1h)		
• Grand bassin	34,10 €	35,00 € (+2,63%)
• ½ Grand bassin	17,00 €	17,50 € (+2,94 %)
• 1 ligne d'eau	5,70 €	5,85 € (+2,63 %)
• Bassin ludique	7,40 €	7,60 € (+2,70%)
Tarifs Prestations et Services (1 heure)		
• Prise en charge associative enseignement de la natation enfant	30,00 €	32,00 € (+6,66%)

• Prise en charge associative enseignement de la natation adulte	40,00 €	45,00 € (+12,50%)
• Prise en charge associative animation activités aquatiques (aquagym...)	40,00 €	45,00 € (+12,50%)
Encadrement scolaire niveau secondaire (1h)		
• Apprentissage pour un groupe d'élève	20,00 €	20,00 € (0,00%)
• Utilisation du bassin ludique en sus	20,00 €	20,00 € (0,00%)
Encadrement scolaire premier degré (45')		
• Apprentissage pour un groupe d'élève	Gratuit	Gratuit
• Utilisation bassin ludique	Gratuit	Gratuit
Leçon de natation (le droit d'entrée n'est pas inclus)		
Leçon de 30 minutes	20,00 €	22,00 € (+10%)
Contribution du MNS par leçon à la 3CE	3,00 € / leçon	3,00 € / leçon
Tarif Horaire pour les Lycées d'Erstein (salle fitness)		
• Salle de musculation	35,00 €	37,00 € (+5,7%)

*Tarifs réduits : sur présentation d'un justificatif : Comité d'Entreprise – Demandeur d'emploi – Etudiant -Plus de 65 ans

Vu l'avis favorable de la Commission Sport du 9 décembre 2025,

OUÏ l'exposé du Président,

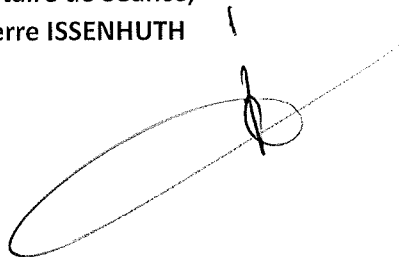
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE les tarifs 2026 relatifs au Centre Aquatique Intercommunal selon le tableau figurant ci-dessus.

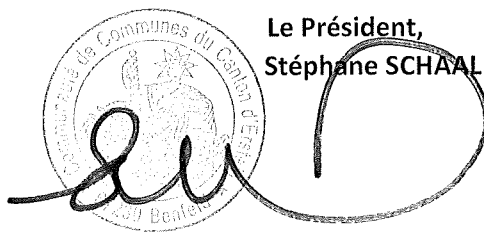
Pour Extrait conforme

Fait à BENFELD, le 19/12/2025

Le Secrétaire de Séance,
Jean-Pierre ISSENHUTH



Le Président,
Stéphane SCHAAL



Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME	Pouvoir à Brigitte BIMBOES	•		
Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES		•		

Caroline BRAUN	Pouvoir à Benoît DINTRICH	•		
Philippe BRAUN		•		
M.-Thérèse BREGAND		•		
Jean-Jacques BREITEL	Pouvoir à Fernand WILLMANN	•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN		•		
Céline CONTAL		•		
Maïke DELOULE-HAMM				
Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		
Stanis EKMAN	Pouvoir à Denis SCHULTZ	•		
Audrey FRINDEL		•		
Guillaume FORGIARINI		•		
Christian FOUGOU		•		
Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN	Pouvoir à Christophe BREYSACH	•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		
Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY-GONIER	Pouvoir à Vincent JAEGLI	•		
Marthe HURTER		•		

Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI		•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER	Pouvoir à Audrey FRINDEL	•		
Éric KLETHI	Pouvoir à Monique HEILBRONN	•		
Jean-Jacques KNOFF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER		•		
Françoise KOPFF-HUBER	Pouvoir à Martine HEYM	•		
Anne-Marie LUTZ		•		
Isabelle MISME		•		
Brigitte NEITER	Suppléant : Arnaud HUSSELSTEIN	•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME				
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ		•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK	Pouvoir à Claude HERTRICH	•		
Christian STRIEBEL	Pouvoir à Stéphane SCHAAL	•		
Anny SUR-RIEGEL		•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH		•		
Fernand WILLMANN		•		

Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		55	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-209

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 15
Conseillers suppléants : 01
Pouvoirs : 11
Nombre de conseillers présents : 44

**SÉANCE DU
MERCREDI 17 DECEMBRE 2025**

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 24

SPORT – Fixation des tarifs 2026 pour les Gymnases Intercommunaux

Le Président propose de fixer les tarifs 2026 suivant pour les Gymnases Le 3, Romain ROLLAND et Marguerite YOURCENAR :

Tarifs 2026 (non changés)		
Gymnase Romain ROLLAND, Gymnase Marguerite YOURCENAR, Gymnase Le3		
L'heure pour une occupation avec douches	21,00 €	Dont 6,50€ sont pris en charge par la Ville d'Erstein pour les associations Ersteinoises
L'heure pour une occupation sans douches	13,00 €	
Tarifs horaires d'occupation de la salle de gymnastique du Gymnase Marguerite YOURCENAR		
L'heure pour une occupation avec douches	25,00 €	Dont 6,50 € + 0,65 € sont pris en charge par la Ville d'Erstein pour les associations Ersteinoises
L'heure pour une occupation sans douches	19,00 €	
Majoration tarifaire pour le club de Basket d'Erstein de 0,20 cts/heure d'occupation dans la grande salle du Gymnase YOURCENAR, accompagné d'une majoration de la participation de la Ville d'Erstein de 0,03 cts/heure valable du 01/01/2017 au 31/12/2026		
Tarifs Structure Privée et Associations Hors CCCE		
L'heure pour occupation avec ou sans douches		100,00 €/heure

Vu l'avis favorable de la Commission Sport du 9 décembre 2025,

OUI l'exposé du Président,

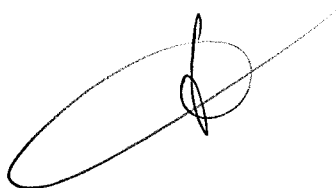
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE les tarifs 2026 relatifs aux gymnases Le 3, Romain ROLLAND et Marguerite YOURCENAR selon le tableau figurant ci-dessus.

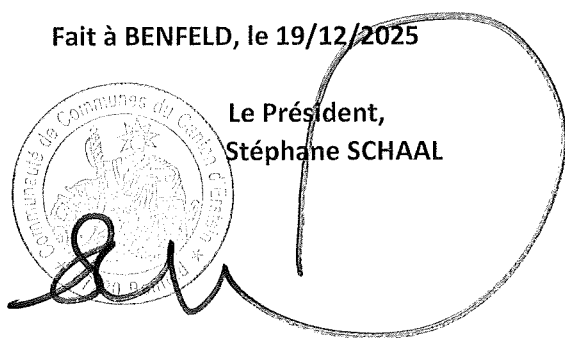
Pour Extrait conforme

Fait à BENFELD, le 19/12/2025

Le Secrétaire de Séance,
Jean-Pierre ISSENHUTH



Le Président,
Stéphane SCHAAL



Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME	Pouvoir à Brigitte BIMBOES	•		
Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES		•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Benoît DINTRICH	•		
Philippe BRAUN		•		
M.-Thérèse BREGAND		•		
Jean-Jacques BREITEL	Pouvoir à Fernand WILLMANN	•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN		•		
Céline CONTAL		•		
Maïke DELOULE- HAMM				
Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER		•		

René EGGERMANN		•		
Stanis EKMAN	Pouvoir à Denis SCHULTZ	•		
Audrey FRINDEL		•		
Guillaume FORGIARINI		•		
Christian FOUGOU		•		
Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN	Pouvoir à Christophe BREYSACH	•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		
Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY-GONIER	Pouvoir à Vincent JAEGLI	•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI		•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER	Pouvoir à Audrey FRINDEL	•		
Éric KLETHI	Pouvoir à Monique HEILBRONN	•		
Jean-Jacques KNOPF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER		•		
Françoise KOPFF-HUBER	Pouvoir à Martine HEYM	•		
Anne-Marie LUTZ		•		

Isabelle MISME		•		
Brigitte NEITER	Suppléant : Arnaud HUSSELSTEIN	•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME				
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ		•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK	Pouvoir à Claude HERTRICH	•		
Christian STRIEBEL	Pouvoir à Stéphane SCHAAL	•		
Anny SUR-RIEGEL		•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH		•		
Fernand WILLMANN		•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		55	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-210

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 15
Conseillers suppléants : 01
Pouvoirs : 11
Nombre de conseillers présents : 44

SÉANCE DU
MERCREDI 17 DECEMBRE 2025

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 25

ENFANCE – Approbation de la convention de partenariat avec la Région Grand Est relative à la prise en compte des spécificités locales dans la desserte de transport scolaire

Le Président expose qu'en application de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 *portant nouvelle organisation territoriale de la République*, dite « loi NOTRe », et notamment son article 15, la Région est devenue Autorité Organisatrice :

A compter du 1er janvier 2017 en matière de services non urbains, réguliers ou à la demande au sens de l'Article L. 3111-1 du Code des transports, à l'exclusion des services de transport spécial des élèves handicapés vers les établissements scolaires et à compter du 1er septembre 2017 en matière de services de transport scolaire.

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence et tel que détaillé dans son règlement de transport scolaire, la Région a mis en place le standard d'offre scolaire à hauteur d'un aller-retour par jour pour les élèves du secondaire comme pour les élèves de primaire.

Ce socle de desserte peut être complété avec les territoires en fonction de leurs besoins.

En effet, la Région souhaite encourager le déploiement d'un niveau de service supérieur au standard d'offre d'un aller-retour, là où il est rendu nécessaire au regard de l'écosystème du service public scolaire existant au sens large.

Il s'agit également d'un levier supplémentaire au soutien aux sociétés de transport, en permettant la densification des temps de conduite, indispensable à l'attractivité de la profession de conducteur qui connaît une pénurie.

La 3CE souhaite augmenter ce standard d'offre mis en place par la Région sur son territoire ou sur les lignes de transport scolaire n° 207, 614, 619, 621 et 622.

La présente convention soumise au vote a pour objet d'organiser les modalités de prise en charge financière, par la Communauté de Communes, de l'augmentation du standard d'offre proposé par la Région en tant qu'autorité organisatrice de transport scolaire.

Au terme de la convention sont mis en place sur le périmètre de la Communauté de Communes, les services suivants : services 2 et 3 des lignes scolaires 207, 614, 619, 621 et 622.

Cet aménagement dépassant le standard d'offre régional, il s'avère nécessaire, dans le cadre de la convention, de régler les modalités de remboursement à la Région des frais engagés pour ces services.

Pour chaque circuit scolaire mobilisé pour effectuer le service tel qu'indiqué à l'article 1 de la Convention, le montant facturé à la Communauté de Communes est déterminé de la manière suivante :

Participation (€TTC) =

Nombre de kilomètres réalisés en charge par trajet x prix kilométrique du circuit (€TTC) x nombre de trajets effectivement réalisés + temps de conduite en charge par trajet x prix horaire de conduite (€TTC) x nombre de trajets effectivement réalisés.

Vu le Code des transports,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'éducation,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le règlement de transports scolaires de la Région Grand Est,

VU la délibération n° 25CP-1627 de la Commission Permanente du Conseil Régional Grand Est du 19 septembre 2025,

OUI l'exposé du Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

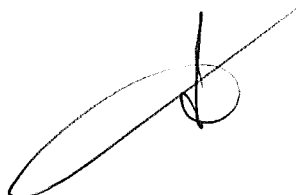
APPROUVE la convention de partenariat avec la Région Grand Est relative à la prise en compte des spécificités locales dans la desserte de transport scolaire jointe en annexe,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer ladite convention,

AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour Extrait conforme

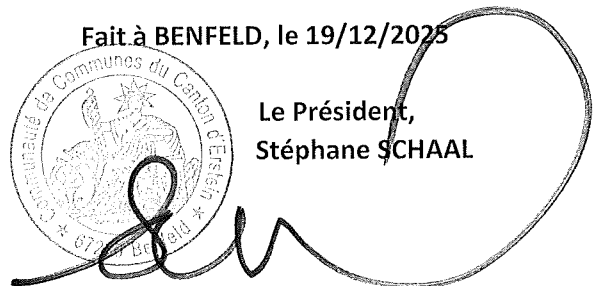
**Le Secrétaire de Séance,
Jean-Pierre ISSENHUTH**



Fait à BENFELD, le 19/12/2025



**Le Président,
Stéphane SCHAAL**



Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME	Pouvoir à Brigitte BIMBOES	•		
Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES		•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Benoît DINTRICH	•		
Philippe BRAUN		•		
M.-Thérèse BREGAND		•		
Jean-Jacques BREITEL	Pouvoir à Fernand WILLMANN	•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN		•		
Céline CONTAL		•		
Maïke DELOULE- HAMM				
Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		
Stanis EKMAN	Pouvoir à Denis SCHULTZ	•		
Audrey FRINDEL		•		
Guillaume FORGIARINI		•		
Christian FOUGOU		•		
Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN	Pouvoir à Christophe BREYSACH	•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		

Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY-GONIER	Pouvoir à Vincent JAEGLI	•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI		•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER	Pouvoir à Audrey FRINDEL	•		
Éric KLETHI	Pouvoir à Monique HEILBRONN	•		
Jean-Jacques KNOPF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER		•		
Françoise KOPFF-HUBER	Pouvoir à Martine HEYM	•		
Anne-Marie LUTZ		•		
Isabelle MISME		•		
Brigitte NEITER	Suppléant : Arnaud HUSSELSTEIN	•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME				
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ		•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK	Pouvoir à Claude HERTRICH	•		
Christian STRIEBEL	Pouvoir à Stéphane SCHAAL	•		

Anny SUR-RIEGEL		•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH		•		
Fernand WILLMANN		•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		55	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-211

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 15
Conseillers suppléants : 01
Pouvoirs : 11
Nombre de conseillers présents : 44

SÉANCE DU
MERCREDI 17 DECEMBRE 2025

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 26

ENVIRONNEMENT – Approbation des propositions d'évolutions statutaires du SDEA permettant d'intégrer la qualité d'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) sur une portion de son territoire

M. SCHULTZ expose que le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA), dont est membre la Communauté de Communes du Canton d'Erstein, a entamé il y a plusieurs années des démarches dans le but d'obtenir le statut d'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) sur le périmètre du bassin hydrographique de la Sarre, englobant les bassins hydrographiques de la Horn et de la Schwalb, et sur le périmètre des affluents du Rhin, regroupant les bassins hydrographiques de la Zorn, de la Moder, de la Sauer, du Seltzbach, du Kabach et de la Lauter.

CONSIDERANT que les missions d'un EPTB portent principalement sur l'animation et la coordination des actions à l'échelle du bassin concerné, ainsi que sur le pilotage des études générales sur ce même bassin,

CONSIDERANT que l'EPTB est le garant, à l'échelle du bassin versant, de la cohérence des politiques liées au grand cycle de l'eau et des actions qui en découlent, dans une logique de solidarité amont-aval,

CONSIDERANT que par délibération du 17 décembre 2024, l'Assemblée Générale du SDEA a approuvé le projet de modifications statutaires joint à la présente délibération, qui a également fait l'objet d'un avis favorable de la part de la Commission de planification mandatée par le Comité de bassin Rhin-Meuse, ainsi que de la part des Commissions Locales de l'Eau concernées,

CONSIDERANT que cette procédure a conduit à l'adoption de deux arrêtés préfectoraux de délimitation de périmètre d'intervention en qualité d'EPTB, à la suite de laquelle l'Assemblée Générale du SDEA a confirmé, par délibération du 14 octobre 2025, le projet de modifications statutaires susmentionné,

CONSIDERANT que la démarche d'intégration de la qualité d'EPTB n'entraînera aucun impact financier supplémentaire pour les membres du SDEA, tout en offrant l'opportunité de financements complémentaires,

CONSIDERANT que pour que les modifications proposées puissent être définitivement intégrées à ses Statuts, le SDEA doit recueillir l'approbation de tous ses membres,

Vu les dispositions du Code de l'environnement et notamment de l'article L.213-12,

Vu la délibération de l'Assemblée Générale du SDEA du 14 octobre 2025 approuvant le projet de modifications statutaires permettant au SDEA de tendre vers une intégration de la qualité d'EPTB,

Vu l'avis favorable de la Commission de planification, mandatée par le Comité de bassin Rhin-Meuse, du 2 octobre 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux III-Nappe-Rhin du 9 octobre 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin houiller du 13 octobre 2025,

Vu l'arrêté préfectoral n°2025/469 du 13 octobre 2025 portant délimitation du périmètre d'intervention du SDEA en qualité d'Etablissement Public Territorial de Bassin sur le périmètre du bassin hydrographique de la Sarre, englobant les bassins hydrographiques de la Horn et de la Schwalb,

Vu l'arrêté préfectoral n°2025/470 du 13 octobre 2025 portant délimitation du périmètre d'intervention du SDEA en qualité d'Etablissement Public Territorial de Bassin sur le périmètre des affluents du Rhin, englobant les bassins hydrographiques de la Zorn, de la Moder, de la Sauer, du Seltzbach, du Kabach et de la Lauter,

Vu la délibération de l'Assemblée Générale du SDEA du 14 octobre 2025 confirmant l'approbation des modifications statutaires permettant l'intégration par le SDEA de la qualité d'EPTB sur le périmètre du bassin hydrographique de la Sarre, englobant les bassins hydrographiques de la Horn et de la Schwalb, et sur le périmètre des affluents du Rhin, regroupant les bassins hydrographiques de la Zorn, de la Moder, de la Sauer, du Seltzbach, du Kabach et de la Lauter, et décidant de soumettre les Statuts ainsi modifiés à l'approbation des membres du SDEA,

Vu les statuts modifiés du SDEA,

OUI l'exposé de M. SCHULTZ,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE des informations et précisions fournies par le rapporteur du point,

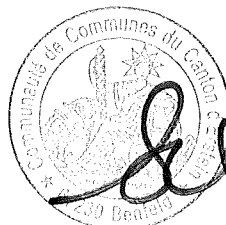
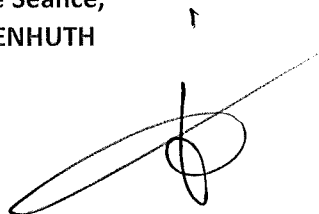
APPROUVE les Statuts Modifiés du SDEA, tels que joints à la présente délibération,

AUTORISE le Président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente décision.

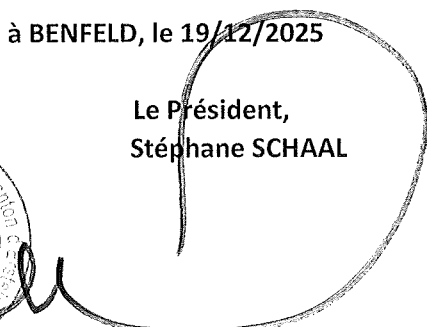
Pour Extrait conforme

Fait à BENFELD, le 19/12/2025

Le Secrétaire de Séance,
Jean-Pierre ISSENHUTH



Le Président,
Stéphane SCHAAL



Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME	Pouvoir à Brigitte BIMBOES	•		
Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES		•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Benoît DINTRICH	•		
Philippe BRAUN		•		
M.-Thérèse BREGAND		•		
Jean-Jacques BREITEL	Pouvoir à Fernand WILLMANN	•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN		•		
Céline CONTAL		•		
Maïke DELOULE- HAMM				
Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		
Stanis EKMAN	Pouvoir à Denis SCHULTZ	•		
Audrey FRINDEL		•		
Guillaume FORGIARINI		•		

Christian FOUGOU		•		
Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN	Pouvoir à Christophe BREYSACH	•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		
Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY- GONIER	Pouvoir à Vincent JAEGLI	•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI		•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER	Pouvoir à Audrey FRINDEL	•		
Éric KLETHI	Pouvoir à Monique HEILBRONN	•		
Jean-Jacques KNOPF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER		•		
Françoise KOPFF- HUBER	Pouvoir à Martine HEYM	•		
Anne-Marie LUTZ		•		
Isabelle MISME		•		
Brigitte NEITER	Suppléant : Arnaud HUSSELSTEIN	•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME				

Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ		•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK	Pouvoir à Claude HERTRICH	•		
Christian STRIEBEL	Pouvoir à Stéphane SCHAAL	•		
Anny SUR-RIEGEL		•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH		•		
Fernand WILLMANN		•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		55	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-212

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 15
Conseillers suppléants : 01
Pouvoirs : 11
Nombre de conseillers présents : 44

**SÉANCE DU
MERCREDI 17 DECEMBRE 2025**

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 27

ENVIRONNEMENT – Approbation de la modification des statuts du Syndicat de Lutte contre les Moustiques

M. SCHULTZ expose qu'en vertu de l'article L5211.20 du Code Général des Collectivités territoriales, le Comité directeur du Syndicat Mixte de Lutte contre les Moustiques du Bas-Rhin a approuvé, en date du 4 novembre 2025, la modification de ses statuts.

Les statuts actuels et le projet de nouveaux statuts sont annexés à la présente délibération.

L'une des modifications principales concerne la répartition des sièges.

La règle actuelle est : 2 délégués par commune membre + 1 délégué par tranche entamée de 5000 habitants (50% de la population pour Sélestat) et 1 délégué par commune membre de l'EPCI.

L'assemblée actuelle compte 46 délégués, et le quorum est pourtant souvent atteint de justesse, risquant de mettre en péril la tenue des comités directeurs. Sur les 13 dernières séances, soit depuis le 08/02/2022, la moyenne de présence des délégués titulaires est de 55%, et la moyenne de présence, suppléants inclus, est de 65%. Plusieurs délégués ne sont jamais venus, d'autres ne sont venus qu'une seule fois. Il en découle le constat que la répartition des sièges n'est pas adaptée : il y a trop de sièges par rapport à la présence réelle des délégués.

Pour rappel, une modification des statuts était intervenue en 2015 car, suite à son adhésion, la Communauté de Communes du Pays Rhénan estimait que la représentation des EPCI n'était pas cohérente. Une nouvelle règle de répartition des sièges est proposée par la modification des statuts, et garde le même équilibre de représentation entre les différentes collectivités membres.

La règle proposée, qui s'appliquerait dès le renouvellement d'assemblée de 2026, est la suivante :

Règle pour les communes : 1 élu par commune par tranche entamée de 10 000 habitants

Règle pour les EPCI : 1 élu par tranche entamée de 5000 habitants

Chaque délégué titulaire disposera d'un délégué suppléant.

Collectivités	Nombre de sièges actuellement	Nombre de sièges selon nouveaux statuts
Beinheim	2	1
CC Canton Erstein (Diebolsheim Rhinau)	2	1
CC Pays Rhéna	17	8
Lauterbourg	2	1
Mothern	2	1
Munchhausen	2	1
Neewiller	2	1
Niederlauterbach	2	1
Rohrwiller	2	1
Salmbach	2	1
Schaffhouse	2	1
Scheibenhard	2	1
Sélestat	3	2
Seltz	2	1
Wintzenbach	2	1
	46	23

La nouvelle assemblée, en cas d'approbation, sera composée de 23 délégués. Les comités pourront à nouveau se tenir en format assemblée dans la salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville de Lauterbourg, qui est plus adaptée et facilite les échanges. Le quorum sera de 12 délégués.

Parallèlement à cette modification des sièges, chaque commune membre et chaque commune composant les communautés de communes membres auront la faculté, si elles le souhaitent, de désigner un « référent moustique ». Ce référent peut être un délégué qui siège au comité directeur ou bien tout membre du conseil municipal intéressé par le sujet. Son rôle sera d'être l'interface entre la commune et les équipes techniques du SLM67, afin d'être informé des traitements réalisés, du recrutement éventuel de vacataires ou

d'opérations de sensibilisation sur le territoire de la commune. Il pourra transmettre ces informations auprès de son conseil municipal.

Par ailleurs, les statuts du SLM67 manquaient de précision sur plusieurs points, par conséquent de nombreuses modifications et nouveaux articles ont été ajoutés :

Article 1^{er} : combine désormais la composition et la dénomination

Article 2 : détaille l'objet du SLM67 afin de différencier les missions relatives à la lutte anti-nuisance et la lutte contre le moustique-tigre. Il précise que des interventions peuvent être menées à l'échelle du Bas-Rhin, et prévoit la possibilité de collaborations à des études scientifiques.

Article 3 : ne comprend plus la dénomination mais uniquement le siège.

Article 5 : correspond à l'ancien article 7 et supprime la mention des 50% pour Sélestat.

Article 6 : précise le comptable assignataire (anciennement article 8 ; et mis à jour avec l'information du SGC de Haguenau et non plus le CFP de Seltz-Lauterbourg)

Article 7 : détaille les conditions et la procédure d'adhésion

Article 8 : précise la procédure de retrait

Article 9 : précise le rôle et la composition du comité syndical, dont la répartition des sièges, ainsi que les règles de fonctionnement, avec notamment la possibilité de donner pouvoir en cas d'absence.

Article 10 : précise les règles de dénomination et le rôle du Président, des Vice-Présidents et du Bureau

Article 11 : détaille la procédure de modification statutaire

Article 12 : précise le droit applicable, à savoir les dispositions de l'article L5711.1 du CGCT.

Article 13 : précise les modalités de dissolution du syndicat

Les collectivités membres du SLM67 disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de modification des statuts pour se prononcer. A défaut, l'avis est réputé favorable. Cette approbation doit respecter les conditions de majorité qualifiée prévues à l'article L5211-5 du Code Général des Collectivités territoriales. La modification sera ensuite actée par arrêté préfectoral.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts actuels du SLM67,

Vu le projet des statuts modifiés joint en annexe,

Vu la délibération du Comité directeur du Syndicat Mixte de Lutte contre les Moustiques du Bas-Rhin en date du 4 novembre 2025 approuvant la modification de ses statuts,

OUÏ l'exposé de M. SCHULTZ,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les nouveaux statuts du Syndicat Mixte de Lutte contre les Moustiques du Bas-Rhin tels qu'annexés à la présente.

Pour Extrait conforme

Fait à BENFELD, le 19/12/2025

Le Secrétaire de Séance,
Jean-Pierre ISSENHUTH

Le Président,
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME	Pouvoir à Brigitte BIMBOES	•		
Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES		•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Benoît DINTRICH	•		
Philippe BRAUN		•		
M.-Thérèse BREGAND		•		
Jean-Jacques BREITEL	Pouvoir à Fernand WILLMANN	•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN		•		
Céline CONTAL		•		
Maïke DELOULE- HAMM				
Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		
Stanis EKMAN	Pouvoir à Denis SCHULTZ	•		
Audrey FRINDEL		•		
Guillaume FORGIARINI		•		

Christian FOUGOU		•		
Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN	Pouvoir à Christophe BREYSACH	•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		
Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY- GONIER	Pouvoir à Vincent JAEGLI	•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI		•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER	Pouvoir à Audrey FRINDEL	•		
Éric KLETHI	Pouvoir à Monique HEILBRONN	•		
Jean-Jacques KNOPF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER		•		
Françoise KOPFF- HUBER	Pouvoir à Martine HEYM	•		
Anne-Marie LUTZ		•		
Isabelle MISME		•		
Brigitte NEITER	Suppléant : Arnaud HUSSELSTEIN	•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME				

Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ		•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK	Pouvoir à Claude HERTRICH	•		
Christian STRIEBEL	Pouvoir à Stéphane SCHAAL	•		
Anny SUR-RIEGEL		•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH		•		
Fernand WILLMANN		•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		55	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-213

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 15
Conseillers suppléants : 01
Pouvoirs : 11
Nombre de conseillers présents : 44

**SÉANCE DU
MERCREDI 17 DECEMBRE 2025**

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 28

VIE ASSOCIATIVE – Demande de subventions associatives

M. WOLFARTH expose que dans le cadre du dispositif de soutien à la vie associative, les subventions suivantes sont proposées sur avis de la Commission réunie le 9 décembre dernier :

1.1. Aide à l'équipement

N° Dossier	Nom de l'association	Localité	Montant	Subvention
2025_AE_021	Association Sportive	Dieb/Frie.	3 242,51 €	486,38 €
Matériel pédagogique pour la pratique du foot				
2025_AE_022	ASOR	Erstein	5 290,00 €	793,50
Matériel pour l'école de tir (carabines)				
2025_AE_023	Association Sportive	Sand	2 400,00 €	360,00 €
Matériel autoporté pour arrosage des terrains				
2025_AE_024	Cercle Saint Barthelemy	Osthouse	1 305,00 €	195,75 €
Kit complet Bodet pour console de marquage basket				

1.2. Activité Régulière

N° Dossier	Nom de l'association	Localité	Nbre	Subvention
2025_ARP_036	Krav'Maga Centre Alsace	Herbsheim	59	600,00 €
2025_ARP_037	ASOR	Erstein	28	280,00 €
2025_ARP_038	Association Sportive	Sand	30	300,00 €
2025_ARP_039	Cercle Saint Denis	Gerstheim	265	650,00 €
2025_ARP_040	Association Sportive	Sermersheim	12	120,00 €
2025_ARP_041	Cercle Saint Barthelemy	Osthouse	84	600,00 €
2025_ARP_042	Cercle Saint Etienne	Hindisheim	193	650,00 €
2025_ARP_043	Ass. des Jeunes Sapeurs Pom.	Erstein	39	390,00 €
2025_ARP_044	Badminton du Ried	Benfeld	103	650,00 €
2025_ARP_045	Club Badminton	Kog./Serm.	03	30,00 €
2025_ARP_046	Les Amis de la Dimière	Hipsheim	10	100,00 €

1.3. Investissement Salles Sportives

N° Dossier	Nom de l'association	Localité	Montant travaux	Subvention
2025_ISS_03	Cercle Saint Etienne	Hindisheim	19 100,08 €	5 730,02
	<i>Rénovation vestiaires et douches de la salle</i>			
2025_ISS_04	Cercle Saint Etienne	Hindisheim	3 283,46 €	985,04 €
	<i>Installation d'un stratificateur d'air</i>			

1.4. Location chapiteaux

N° Dossier	Nom de l'association	Localité	M²	Subvention
2025_SC_005	Cercle Saint Etienne	Hindisheim	900	600,00 €

Fête des récoltes d'Antan

1.5. Vie Associative

N° Dossier	Nom de l'association	Localité	Manifestation	Subvention
2025_VA_046	Association Sportive	Friesenheim	Marché aux puces	1 000 €
2025_VA_047	Association Sportive	Diebolsheim	60 ^{ème} anniversaire	2 000 €
2025_VA_048	Harmonie	Obenheim	Festival Oben'Air	1 000 €
2025_VA_049	Comité des Fêtes	Gerstheim	Marché de Noël	2 000 €
2025_VA_050	A.Sports Loisirs Culture	Kertzfeld	Magie de Noël	2 000 €
2025_VA_051	Am Sapeurs Pompiers	Limersheim	Feu de la St Jean	500 €
2025_VA_052	Parents Associés	Limersheim	Fête de l'école	500 €
2025_VA_053	Les petites sauterelles	Sermersheim	Kermesse	660 €
2025_VA_054	Comité des Fêtes	Sermersheim	Marche gourmande	660 €
2025_VA_055	Association Sportive	Sermersheim	Soirée Festive	660 €
2025_VA_056	Comité des Fêtes	Limersheim	Marché de Noël	500 €
2025_VA_057	As. Sports Loisirs Culture	Schaeffer.	Manifestations	2 000 €
2025_VA_058	Association Benfeld Rhinau TV		Benfeld Marché de Noël	1 600 €
2025_VA_059	As. Sports Loisirs Culture	Kertzfeld	Marché de Noël	2 000 €

Vu l'avis favorable de la Commission « vie associative et solidarité » en date du 9 décembre 2025,

OUI l'exposé de M. WOLFARTH,

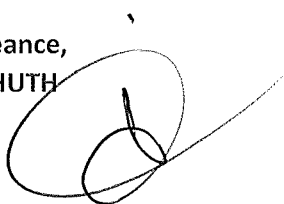
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le versement des subventions telles que détaillées ci-dessus,

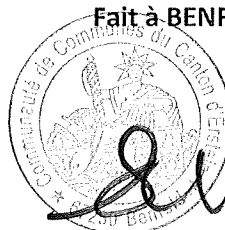
AUTORISE le Président ou son représentant à signer document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour Extrait conforme

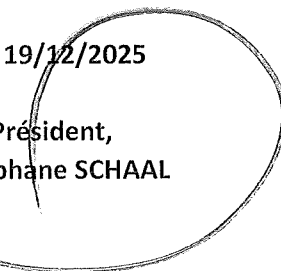
Le Secrétaire de Séance,
Jean-Pierre ISSENHUTH



Fait à BENFELD, le 19/12/2025



Le Président,
Stéphane SCHAAL



Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME	Pouvoir à Brigitte BIMBOES	•		
Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES		•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Benoît DINTRICH	•		
Philippe BRAUN		•		
M.-Thérèse BREGAND		•		
Jean-Jacques BREITEL	Pouvoir à Fernand WILLMANN	•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN		•		
Céline CONTAL		•		
Maïke DELOULE- HAMM				
Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		

Stanis EKMAN	Pouvoir à Denis SCHULTZ	•		
Audrey FRINDEL		•		
Guillaume FORGIARINI		•		
Christian FOUGOU		•		
Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN	Pouvoir à Christophe BREYSACH	•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		
Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY-GONIER	Pouvoir à Vincent JAEGLI	•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI		•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER	Pouvoir à Audrey FRINDEL	•		
Éric KLETHI	Pouvoir à Monique HEILBRONN	•		
Jean-Jacques KNOPF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER		•		
Françoise KOPFF-HUBER	Pouvoir à Martine HEYM	•		
Anne-Marie LUTZ		•		
Isabelle MISME		•		

Brigitte NEITER	Suppléant : Arnaud HUSSELSTEIN	•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME				
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ		•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK	Pouvoir à Claude HERTRICH	•		
Christian STRIEBEL	Pouvoir à Stéphane SCHAAL	•		
Anny SUR-RIEGEL		•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH		•		
Fernand WILLMANN		•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		55	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-214

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 15
Conseillers suppléants : 01
Pouvoirs : 11
Nombre de conseillers présents : 44

SÉANCE DU
MERCREDI 17 DECEMBRE 2025

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 29

TOURISME – Approbation de la convention financière 2026 avec l'Office de Tourisme du Grand Ried

M. KOEGLER expose que conformément aux dispositions de la convention d'objectifs adoptée par délibération du 18 décembre 2023 et à son avenant n°01, adopté par délibération du 26 février 2025, la Communauté de Communes du Canton d'Erstein est tenue de faire adopter annuellement une convention de financement au bénéfice de l'Office de Tourisme du Grand Ried (OTGR).

Pour rappel, l'OTGR est une association qui a pour objet :

- La promotion du territoire du Grand Ried ;
- Le déploiement d'actions en vue de l'accueil, l'information, la communication, l'animation aux fins de promotion touristique et la coordination des acteurs ;
- La mise en œuvre d'une politique de développement touristique à l'échelle du Grand Ried, notamment par convention avec les Communautés de Communes territorialement compétentes.

Plus globalement, l'OTGR a pour objectif de contribuer au rayonnement touristique du Grand Ried.

Le projet de convention annexée à la présente délibération détaille le montant de la subvention qu'il est proposé d'allouer à l'OTGR au titre de l'année 2026.

Celle-ci s'établit à 319 125 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1611-4,

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu l'article 1er du décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la convention d'objectifs et son avenant n°1 liant l'Office de Tourisme du Grand Ried aux Communautés de Communes du Canton d'Erstein et du Ried de Marckolsheim,

Vu le projet de la convention de financement annuelle de l'OTGR établi au titre de l'exercice 2026,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention financière 2025 pour l'OT du Grand Ried,

OUI l'exposé de M. KOEGLER,

Avant le vote, Mesdames Annette WAGNER, Florence SCHWARTZ, Monique HEILBRONN ainsi que Messieurs Fernand WILLMANN et Pascal NOTHISEN quittent la séance.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention financière 2025 pour l'Office de Tourisme du Grand Ried,

AUTORISE M. le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout acte concernant l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait conforme

Fait à BENFELD, le 19/12/2025

Le Secrétaire de Séance,
Jean-Pierre ISSENHUTH

Le Président,
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME	Pouvoir à Brigitte BIMBOES	•		
Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES		•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Benoît DINTRICH	•		
Philippe BRAUN		•		
M.-Thérèse BREGAND		•		
Jean-Jacques BREITEL	Pouvoir à Fernand WILLMANN			

Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN		•		
Céline CONTAL		•		
Maïke DELOULE-HAMM				
Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		
Stanis EKMAN	Pouvoir à Denis SCHULTZ	•		
Audrey FRINDEL		•		
Guillaume FORGIARINI		•		
Christian FOUGOU		•		
Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN	Pouvoir à Christophe BREYSACH	•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN				
Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY-GONIER	Pouvoir à Vincent JAEGLI	•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI		•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		

Audrey KISTNER	Pouvoir à Audrey FRINDEL	•		
Éric KLETHI	Pouvoir à Monique HEILBRONN			
Jean-Jacques KNOFF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER		•		
Françoise KOPFF-HUBER	Pouvoir à Martine HEYM	•		
Anne-Marie LUTZ		•		
Isabelle MISME		•		
Brigitte NEITER	Suppléant : Arnaud HUSSELSTEIN	•		
Pascal NOTHISEN				
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME				
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ		•		
Florence SCHWARTZ				
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK	Pouvoir à Claude HERTRICH	•		
Christian STRIEBEL	Pouvoir à Stéphane SCHAAL	•		
Anny SUR-RIEGEL		•		
Annette WAGNER				
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH		•		
Fernand WILLMANN				
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFRAGES EXPRIMÉS		48	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-215

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 15
Conseillers suppléants : 01
Pouvoirs : 11
Nombre de conseillers présents : 44

**SÉANCE DU
MERCREDI 17 DECEMBRE 2025**

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 30

CULTURE – Fixation des tarifs du Cinéma Rex pour 2026

M. KOEGLER expose ci-après les tarifs proposés pour le Cinéma Rex applicables à compter du 5 janvier 2026 :

I) Billetterie

Modification de tarifs existants :

Tarif	Proposition tarifs 2026	Tarifs 2025
Tarif plein	7 €	6,50 €
Tarif réduit (1)	5,50 €	5 €
Tarif abonné	25 € les 5 places (5 € par place)	25 € les 5 places (5 € par place)
Tarif jeune -14 ans	4 €	4 €
Tarif unique séance Bout'chou	4 €	4 €
Tarif unique séance détenteur carte seniors	4 €	4 €
Carnet 5 places (tickets jaunes pour associations)	20 €	20 €
Ecole et cinéma	3 € (tarif dispositif national)	3 €

Printemps du cinéma	5 € (dispositif national)	5 €
Fête du cinéma	5 € (dispositif national)	5 €
Ciné cool	5 € (dispositif national)	5 €
Festival « Augenblick »	5 € (dispositif national)	5 €
Gratuit (2)	0 €	0 €
Accompagnateur (3)	0 €	0 €
Bénévoles association Toile du Ried (4)	0 €	0 €
Supplément 3D applicable à tous les tarifs	1,50 €	1,50 €

(1) : Pour tous les adultes les mercredis / Etudiants / Demandeurs d'emploi / Familles nombreuses / +60 ans / Détenteurs carte invalidité / Détenteurs carte Accès culture / Détenteurs carte Cezam / Tarif de groupe +10 personnes / Adhérents AGF Bas-Rhin / Carte d'hôte / CNAS sur présentation d'un justificatif

(2) : - Détenteurs de la carte exploitant / Détenteurs invitation du distributeur. Tickets gratuits attribués aux écoles du territoire organisant une kermesse ou autres manifestations scolaires, selon quota défini.

- Dotation de billets gratuits au cinéma Rex de la 3CE aux établissements scolaires et périscolaires du territoire :

Attribution exclusive aux établissements du territoire organisant une kermesse ou autres manifestations scolaires.

Proposition de la délivrance de billets gratuits :

4 tickets contre-marque (d'une durée de validité de 3 mois) par établissement ou association des parents d'élèves, sur demande et après vérification de cette dernière, ainsi que la validité de l'organisation d'une kermesse ou manifestation scolaire.

Valeur des 4 tickets correspondants à 2 tickets adultes : 7 € et 2 tickets enfants : 4 €.

Soit 22 € par établissement scolaire.

Nombre d'établissements périscolaires sur le territoire : 30

Nombre d'établissements scolaires sur le territoire : 38

$22 \times 68 = 1\,496 \text{ €}$

Soit 68 demandes potentielles pour un montant prévisionnel valorisé à 1 496€ par an.

Ainsi est-il proposé au Conseil Communautaire : D'ATTRIBUER une dotation de bons d'entrées gratuites pour le

Cinéma Rex Intercommunal aux établissements scolaires et périscolaires du territoire pour un montant maximum de 1 496 €.

(3) : Accompagnateurs de différentes structures éducative ou sociale. (Ecoles, Instituts Médico-éducatifs, périscolaires, EHPAD)

(4) : Gratuit pour le bénévole inscrit à l'association La Toile du Ried et son/sa conjoint(e)

Suppression de tarifs :

Nature de la réduction	Tarifs 2025	Motif
Carte Vitaculture	4 €	Dispositif national supprimé
Tarif réduit pour les comités d'entreprises	5 €	Gestion trop complexe
Porteur du Pass'Touristique : « Le Grand Ried vous fait une fleur »	5 €	Remplacé par la carte « Hôte »
Moins de 21 ans	5 €	Doublon avec le tarif étudiant. Souhait de partenariat avec Jeun'Est

Nouveaux tarifs :

Nature de la réduction	Proposition 2026	Motif
Ciné-Club Jeunes Ambassadeurs	4 € + 1 billet gratuit	Encourager l'investissement de l'ambassadeur et promouvoir son rôle
Passeurs d'images (1)	4 €	Encourager l'éducation à l'image avec les publics empêchés
Tôt ou T'art (2)	5 €	Encourager l'éducation à l'image avec les publics empêchés
Adhérent à l'Amicale du Personnel de la 3CE	5 €	Promouvoir la visibilité du cinéma
Carte d'hôte	5,50 € (tarif réduit en vigueur)	Remplace le Pass'Touristique

- (1) : Dispositif national porté par l'association Le RECIT. 1,50 € est pris en charge par Le RECIT sur le montant de 4 € du cinéma. Le reste est à la charge de la structure (IME, structures sociales, ...)
- (2) : Dispositif national porté par l'association Le RECIT. 5 € pris en charge par Le RECIT dans le cadre du dispositif Passeurs d'images

II) Confiseries et boissons :

Nature de la confiserie/boisson	Proposition 2026	Tarifs 2025
Sodas	2,5 €	2 €
Eau (plate, gazeuse)	2 €	1 €
Jus de fruits ou eau aromatisée	1,50 €	1 €
Café/Thé	1,50 €	1 €
Sachet bonbons	2 €	/
Sachet chocolat	2,50 €	/
Sucette	1 €	0,50 €
Pop-Corn	3 €	2,50 €

III) Produits annexes :

Type de produit	Proposition 2026	Tarifs 2025
Grande affiche	5 €	/
Petite affiche	3 €	/
Goodies	+30%HT du prix d'achat	/

IV) Espace publicitaire :

Espace publicitaire avant les séances (1)	Forfait une semaine	Forfait deux semaines	Forfait trois semaines	Forfait quatre semaines
Carton publicitaire (2)	150 €	250 €	350 €	450 €
Frais de gestion	20 €			

- (1) Le cinéma se réserve le droit de ne pas diffuser les cartons publicitaires avant certaines séances (dessins animés, Bout'chou ...) selon le contenu de la publicité.

(2) Dit « carton publicitaire », fichier format image fixe de 10 secondes

V) Mise à disposition des espaces du Cinéma Rex

Formule	Description	Séance publique/privée	Projection	Tarif*	Supplément	Remarques
Mise à disposition simple – Salle de cinéma	Location de la salle de cinéma sans projection (réunions, évènements...)	Privée	Non	200 €	-	-
Mise à disposition avec projection personnalisée	Séance thématique, privatisation espace de convivialité	Publique	Oui	100 €	Tarif billetterie en vigueur	Le film peut être choisi par le client
Mise à disposition complète	Salle de projection et espace convivial privatisés	Privée	Oui	300 €	-	Séance totalement privée
Formule anniversaire	Anniversaire enfant – 14 ans. Espace de convivialité privatisé	Publique	Oui	50 €	Tarif billetterie en vigueur	

*Dans l'éventualité de frais supplémentaires demandés par le distributeur (Forfait non commercial, minimum garanti, frais de téléchargement, frais d'envoi...), ces frais seront pris en charge par l'occupant.

A titre exceptionnel, les espaces du Cinéma peuvent être mis à disposition à titre gratuit dans les cas suivants :

Nécessité de service pour la Communauté de Communes du Canton d'Erstein après validation du besoin par Monsieur le Président ;

Lorsque la mise à disposition des espaces est sollicitée par une association régie par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ou inscrite au registre des associations en application du code civil local applicable dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle au sens de l'article L.2125-1-2 du CG3P.

L'éventuelle mise à disposition des locaux est conditionnée à la continuité de la programmation habituelle.

OUI l'exposé de M. KOEGLER,

Vu l'ensemble des tarifs proposés ci-dessus,

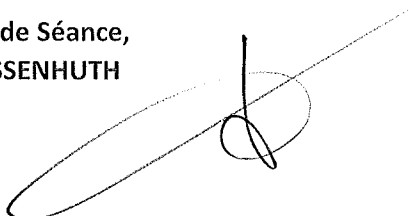
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE les tarifs du cinéma Rex 2026 proposés ainsi que détaillés ci-dessus à compter du 5 janvier 2026.

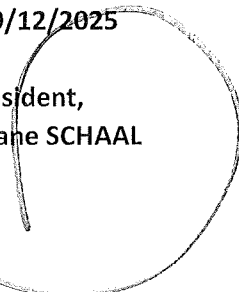
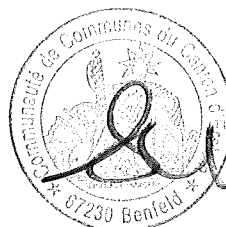
Pour Extrait conforme

Fait à BENFELD, le 19/12/2025

Le Secrétaire de Séance,
Jean-Pierre ISSENHUTH



Le Président,
Stéphane SCHAAL



Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME	Pouvoir à Brigitte BIMBOES	•		
Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES		•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Benoît DINTRICH	•		
Philippe BRAUN		•		
M.-Thérèse BREGAND		•		
Jean-Jacques BREITEL	Pouvoir à Fernand WILLMANN	•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN		•		
Céline CONTAL		•		
Maïke DELOULE- HAMM				
Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		
Stanis EKMAN	Pouvoir à Denis SCHULTZ	•		

Audrey FRINDEL		•		
Guillaume FORGIARINI		•		
Christian FOUGOU		•		
Nathalie GARBACIAK				•
Grégory GILGENMANN	Pouvoir à Christophe BREYSACH	•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		
Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY-GONIER	Pouvoir à Vincent JAEGLI	•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI		•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER	Pouvoir à Audrey FRINDEL	•		
Éric KLETHI	Pouvoir à Monique HEILBRONN	•		
Jean-Jacques KNOPF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER		•		
Françoise KOPFF-HUBER	Pouvoir à Martine HEYM	•		
Anne-Marie LUTZ		•		
Isabelle MISME		•		
Brigitte NEITER	Suppléant : Arnaud HUSSELSTEIN	•		

Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME				
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ		•		
Florence SCHWARTZ				•
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK	Pouvoir à Claude HERTRICH	•		
Christian STRIEBEL	Pouvoir à Stéphane SCHAAL	•		
Anny SUR-RIEGEL		•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH		•		
Fernand WILLMANN		•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		53	0	02
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-216

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 15
Conseillers suppléants : 01
Pouvoirs : 11
Nombre de conseillers présents : 44

**SÉANCE DU
MERCREDI 17 DECEMBRE 2025**

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 31

CULTURE – Fixation des tarifs des médiathèques intercommunales pour 2026

M. KOEGLER propose la fixation des tarifs des médiathèques intercommunales pour 2026 comme suit :

- Tarif plein : 15 €

Pour l'emprunt de 20 documents par carte et par médiathèque, pour une durée de 28 jours.

Tarifs abonnements :

- Moins de 18 ans : Gratuit

- **Tarif réduit : 7 €**

Accordé pour :

- les 18–25 ans
- les 65 ans et plus
- les personnes à la recherche d'un emploi
- les personnes en situation de handicap
- les étudiants
- les abonnés à une bibliothèque municipale du territoire (sur justificatif)
- les adhérents CNAS (sur présentation d'un justificatif)
- les vacanciers (sur présentation d'un justificatif) (durée : un mois)

Autres tarifs

Pénalités de retard :

- 1er rappel : gratuit (courtoisie)
- 2^e rappel : forfait de 2 € par foyer
- 3^e rappel : forfait de 8 € par foyer

Photocopies et impressions : 0,30 € par page

Remplacement de documents abîmés, perdus ou non rendus :

- Livres, CD, partitions : 15 €
- DVD, jeux, butaïs : 30 €
- Liseuses, tablettes : 100 €

Remplacement de carte perdue : 2 €

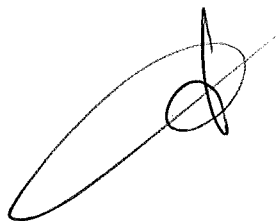
OUI l'exposé de M. KOEGLER,

Vu le détail des tarifs proposés ci-dessus,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE les tarifs applicables pour l'année 2026 pour les médiathèques intercommunales comme détaillé ci-dessus.

Le Secrétaire de Séance,
Jean-Pierre ISSENHUTH

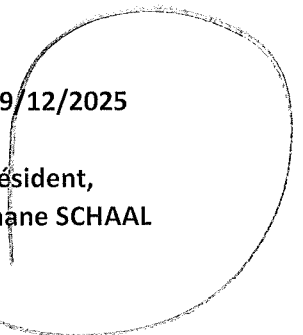


Pour Extrait conforme

Fait à BENFELD, le 19/12/2025



Le Président,
Stéphane SCHAAL



Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME	Pouvoir à Brigitte BIMBOES	●		
Françoise BETZ		●		
Brigitte BIMBOES		●		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Benoît DINTRICH	●		
Philippe BRAUN		●		
M.-Thérèse BREGAND		●		
Jean-Jacques BREITEL	Pouvoir à Fernand WILLMANN	●		
Christophe BREYSACH		●		
Estelle BRONN		●		
Céline CONTAL		●		
Maïke DELOULE- HAMM				
Benoît DINTRICH		●		
Caroline ECKENFELDER		●		
René EGGERMANN		●		
Stanis EKMAN	Pouvoir à Denis SCHULTZ	●		
Audrey FRINDEL		●		
Guillaume FORGIARINI		●		
Christian FOUGOU		●		
Nathalie GARBACIAK		●		
Grégory GILGENMANN	Pouvoir à Christophe BREYSACH	●		
Patrick GIRARD		●		
Stéphanie GUIMIER		●		
Monique HEILBRONN		●		

Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY-GONIER	Pouvoir à Vincent JAEGLI	•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI		•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER	Pouvoir à Audrey FRINDEL	•		
Éric KLETHI	Pouvoir à Monique HEILBRONN	•		
Jean-Jacques KNOFF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER		•		
Françoise KOPFF-HUBER	Pouvoir à Martine HEYM	•		
Anne-Marie LUTZ		•		
Isabelle MISME		•		
Brigitte NEITER	Suppléant : Arnaud HUSSELSTEIN	•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME				
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ		•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK	Pouvoir à Claude HERTRICH	•		
Christian STRIEBEL	Pouvoir à Stéphane SCHAAL	•		

Anny SUR-RIEGEL		•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH		•		
Fernand WILLMANN		•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		55	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention